

☆ Jean Claude Even ☆

Kavell ar Vro

LE BERCEAU

de la

Bretagne

armoricaine



Jean-Claude EVEN

KAVELL AR VRO

LE BERCEAU DE LA BRETAGNE ARMORICAINE

Etude de la première installation organisée
des Bretons en Armorique

(Essai de synthèse)

LANNUON

1987

édition
revue et augmentée

Breizh,
Ma Bro gozh,
Ma gwir vamm-vro,
ma c'halon 'm eus roet dit.

"Le but du monde est le développement de l'esprit,
et la première condition du développement de l'esprit,
c'est sa liberté".

Ernest Renan

(Souvenirs d'enfance et de jeunesse)

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'Article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (alinéa 1er de l'Article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et suivants du Code Pénal.

© Jean-Claude Even, 1987.

Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S. et les pays scandinaves.

Du même auteur :

Calendrier romain. Méthode de recherche et de vérification des dates, de Jules César à l'an 2000. (1980).

Grande-Bretagne celtique. Etude des étymologies des noms de peuples et de tribus. (1982).

Cadastre armoricain (*De Armoricae metatione*). (1987).

En préparation :

Histoire des Bretons en Grande-Bretagne, depuis l'aube des temps jusqu'à la fin du sixième siècle après J. C.

La ville d'Ys et Gesocribate. Deux énigmes de la Bretagne armoricaine.

Les villes d'origine bretonne et romaine de la Grande-Bretagne.

Ces ouvrages sont en vente chez l'auteur :

Jean-Claude Even
11, rue de Ploubezre
22300 Lannion
Tél. : 96.37.03.60.

AVANT-PROPOS

Une nation qui ne connaît pas, ou qui ne connaît plus son histoire, est une nation qui se meurt. Mais il est bien vrai que, si chaque nation a un droit inaliénable sur son histoire, elle en est aussi, en contre-partie, la seule et unique responsable vis-à-vis de l'histoire de l'humanité. Chaque nation a le devoir de défendre son patrimoine historique et de le faire valoir aux yeux des autres.

Si une nation ne fait pas l'effort minimum pour se défendre, elle n'a pas à le reprocher aux autres. La Bretagne n'a pas à attendre que qui que ce soit lui vienne en aide, si elle n'a pas ou n'a plus suffisamment de fierté pour assurer elle-même la continuité de sa propre culture.

Nous, les Bretons, avons le devoir d'étudier et d'approfondir notre histoire nationale, afin de sauvegarder et de promouvoir ce dont nous sommes responsables aux yeux du monde entier : cette culture celtique qui nous a été transmise, de génération en génération, depuis plus de trois mille ans.

Mais cette quête, nous devons la faire avec honnêteté, objectivité et fierté, par la recherche constante de la connaissance par l'intelligence. C'est dans le plus profond de notre cœur et de notre esprit que nous devons puiser pour parvenir à la connaissance de ce qui nous est le plus cher et le plus intime : nous-mêmes. Mais ceci doit se faire sans prétention, sans orgueil, sans égoïsme, sans égocentrisme, sans narcissisme et sans haine vis-à-vis des autres, sans haine vis-à-vis de l'Autre. La connaissance de nous-mêmes doit nous permettre de nous épanouir vers les autres, en restant ouverts aux autres.

En cherchant à approfondir et à analyser les textes des Anciens — et celui de Nennius en particulier —, je me suis avant tout attaché à rechercher la *Logique* qui a pu, à tel ou tel moment de notre histoire, conduire nos Anciens à agir comme ils l'ont fait. Car il est important de le dire et de le répéter — et je veux que cet hommage leur soit rendu —, nos Anciens n'étaient pas moins logiques que nous, et nous aurions bien plus d'humilité à leur égard si nous savions apprécier davantage la clarté de leur réflexion. On pourra m'en dire tout le mal qu'on en voudra, mais j'aurai toujours de l'admiration pour tous ceux qui, quelles que fussent leurs origines, leurs philosophies, leurs religions, ont construit les pyramides, les temples grecs et romains, aussi bien que les ensembles scientifiques de Stonehenge ou Carnac. Nos anciens savaient parfaitement ce qu'ils faisaient, que ce fût du point de vue scientifique, mathématique, géographique ou philosophique. Ce que Nennius nous a transmis est la vérité, exprimée en fonction des données de son époque. C'est à nous de faire preuve d'intelligence pour comprendre ce qu'il a voulu nous faire savoir.

L'étude que je propose aujourd'hui au lecteur n'est pas en soi une litanie supplémentaire à la pérégrination des intellectuels bretons à la recherche de leur terre promise, qui finissent par lasser à force de n'être pas concrets. Il s'agit en vérité d'une pièce supplémentaire à la reconstitution du puzzle historique de l'Histoire ancienne de la nation bretonne.

Ce chapitre d'histoire se situe exactement à la charnière de l'épisode purement britannique des Bretons, avant le début de leur épisode armoricain, car il s'agit en fait de la première installation organisée en vue d'une implantation ethnique et permanente des Bretons en Armorique.

Bien sûr, il y a eu des apports antérieurs. Mais ceux-ci étaient davantage le fruit des échanges naturels entre les deux côtés de la Mer de Bretagne. Ce n'était alors que des implantations ponctuelles et disséminées, sans aucune recherche particulière de concordance ni de cohésion bretonnes.

Plus tard, il y aura encore d'autres arrivées. On en compte trois principales : celle du cinquième siècle, essentiellement composée de Brito-romains civils et religieux venus rejoindre leurs familles en Armorique bretonne ; celle de la première partie du sixième siècle, à la fois politique et religieuse, faite de concert avec l'accord des rois francs Clovis et Childebert ; et enfin celle qui a commencé vers le milieu du sixième siècle et qui a duré près de deux cents ans, et qui correspond au mouvement de repli des Bretons de l'Île face aux envahisseurs anglo-saxons.

Ce travail de recherche, je n'ai pu le faire, bien entendu, que grâce à d'autres chercheurs et historiens d'hier et d'aujourd'hui. Je tiens à leur rendre à tous un hommage sincère et, plus particulièrement, à Léon Fleuriot, même si, dans le cadre de mon étude, j'ai été amené à combattre sa thèse. Son éthique est pure, et la mienne l'est également.

Evit ar Vro

Jean-Claude Even.

L'EMPIRE ROMAIN DU QUATRIEME SIECLE

Au quatrième siècle de notre ère, l'empire romain ne ressemble plus guère à ce qu'il a été à l'époque des grands empereurs comme Auguste, Vespasien, Trajan ou Hadrien. L'Empire n'est plus que le fantôme de lui-même. Sans cesse tourmenté par des conflits extérieurs, aussi bien que par des querelles intestines sans fin, il est devenu l'enjeu permanent des convoitises pour la prise du pouvoir par des gens d'origines aussi diverses qu'inattendues.

Le grand empereur Constantin Ier, l'élu des Bretons, a pour un temps réussi à reconstituer l'empire et à le garder sous un seul et même sceptre. Mais, dès qu'il fut mort, l'empire est à nouveau divisé entre ses trois fils, qui, plutôt que de s'entendre, se mettent à leur tour à se faire la guerre et à s'éliminer l'un après l'autre. La dynastie constantinienne, fondée en 306, s'éteint ainsi en 360. Elle n'a été que de courte durée.

L'empire est à nouveau réuni sous Julien, puis Jovien, c'est-à-dire à peine quatre ans, au bout desquels l'armée donne le pouvoir à l'un des siens, un Pannonien du nom de Valentinien. Mais celui-ci associe son frère Valens au pouvoir, et l'Empire est à nouveau bicéphale. Valentinien se réserve l'Occident, qui a pour capitale Rome et qui englobe les provinces de Pannonie, Italie, Gaule, Germanie romaine, Bretagne, Espagne, Maurétanie et Afrique. Valens, quant à lui, règne, à Constantinople, sur l'empire d'Orient, qui englobe les provinces de Mésie, Thrace, Macédoine, Achaïe, Asie, Bithynie, Pont, Syrie, Egypte et Cyrénaïque. Voilà donc ce qu'est l'empire romain de 365 à 375.

LA BRETAGNE

La conquête de l'île de Bretagne a été décidée vers l'an 42, sous l'empereur Claude. L'armée d'assaut, regroupée à Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer), est constituée de quatre légions, soit 24 000 hommes, sans compter l'intendance ni les troupes alliées. Ces légions sont : la XIV^{ème} Gemina et la II^{ème} Augusta, probablement légions d'Italiens, la XX^{ème} Valeria, peut-être de Pannonie, et la IX^{ème} Hispania, à savoir des Espagnols.

L'assaut est donné en 43. La conquête ne dure pas moins de quarante ans, avant de s'achever, en 84, par la victoire du général romain Agricola sur le chef calédonien Galgacos, dans les monts Grampians, dans les Highlands de l'Écosse actuelle.

Entre temps, la XIV^{ème} légion Gemina a été retirée en 70, puis remplacée par la II^{ème} légion Adjutrix (auxiliaire), qui resta dans l'île jusqu'en 86. De graves problèmes survenus dans le nord amènent l'empereur Hadrien à prendre de nouvelles dispositions stratégiques. Tout d'abord, il commence par retirer la IX^{ème} légion Hispania, très éprouvée, qu'il remplace par la VI^{ème} légion Victrix (Victorieuse). Puis il fait bâtir une muraille de 110 km de long en travers de l'île, pour barrer la partie sud, province romaine, de la partie nord, zone barbare. Cette muraille porte aujourd'hui encore son nom : le Mur d'Hadrien.

Trois légions restent stationnées en permanence dans l'île :

- la VI^{ème} Victrix, basée à Eburacum (York), pour assurer la garde du Mur et la protection de la partie septentrionale de la province ;

- la II^{ème} Augusta, basée d'abord à Isca (Caerleon), puis à Rutupiae (Richborough, près de Canterbury), pour assurer la garde des côtes est et sud-est, cette dernière étant connue ensuite sous le nom de 'Côte saxonne' ;
- la XX^{ème} Valeria Victrix, basée à Dēva (Chester), pour assurer la protection à l'ouest, du côté de la mer d'Irlande.

Sur le plan civil et administratif, la Bretagne est progressivement divisée elle-même en plusieurs provinces, au fur et à mesure des conquêtes et des conditions politiques qui s'y rattachent.

En 43, Rome n'occupe que le sud de l'île, qui devient la première province romaine de Bretagne, sous le nom de Britannia, avec Camulodunum (Colchester) pour capitale, puis Londinium (Londres), vers la fin du siècle.

En 212, Caracalla divise le territoire de la Bretagne romaine en deux provinces :

- Britannia Prima (Bretagne Première), au sud ; capitale : Londres ;
- Britannia Secunda (Bretagne Seconde), au nord ; capitale : Eburacum (York).

En 296, Constance Chlore la subdivise à nouveau et porte le nombre des provinces à quatre :

- Maxima Caesarensis (Grande Césarienne), au sud-est ; capitale : Londres ;
- Britannia Prima (Bretagne Première), au sud-ouest ; capitale : Corinium (Cirencester) ;
- Flavia Caesarensis (Flavie Césarienne), au centre ; capitale : Lindum (Lincoln) ;
- Britannia Secunda (Bretagne Seconde), au nord ; capitale : York.

De nouveaux troubles graves survenus dans le

nord, en 367-370, provoquent l'intervention de l'armée romaine et la création d'une nouvelle province : Valentia. Mais les historiens ne sont pas d'accord sur la situation de cette province, que certains placent au nord du Mur d'Hadrien, et d'autres au pays de Galles. Cette question n'est toujours pas résolue.

On peut aussi préciser que la Bretagne possède quatre colonies romaines, réservées à l'origine aux vétérans des légions : Camulodunum (Colchester), Glevum (Gloucester), Lindum (Lincoln) et Eburacum (York).

Sur le plan civique, les Bretons ont d'abord été sujets des Romains. Puis, en 212, suite à l'édit de Caracalla, ils sont devenus citoyens romains à part entière.

Sur le plan religieux, il est difficile d'affirmer ce que sont exactement les Bretons. La religion druidique avait, certes, été interdite sous Claude, les Romains ayant même procédé au massacre des druides de l'île Mona (Anglesey), en 61. Mais il est quasi certain que cette religion continue à être pratiquée par une grande partie de la population, au moins dans le domaine rural, qui est de loin le plus important. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les rapports entre les moines chrétiens et les druides pour admettre que ceux-ci pratiquent encore leur sacerdoce au quatrième siècle.

Rome, il est vrai, avait traîné dans ses fourgons, outre sa religion officielle polythéiste, le culte obligatoire de l'empereur et celui de la Ville éternelle et une kyrielle de religions méditerranéennes, voire orientales. Mais, à part Mithra, il est probable que les autres n'aient été que d'un impact très superficiel, réservées aux soldats originaires des contrées des cultes en question.

Et puis il y a le christianisme, dont le culte est

reconnu depuis Constantin I^{er}. Mais si l'on connaît les relations intimes entre les Bretons et cet empereur, il faut noter surtout que ceux-ci ont un respect tout particulier pour la mère de l'empereur, Héléne, qui a été à l'origine de la conversion de son fils, étant elle-même une très pieuse et fervente chrétienne. De ce fait, beaucoup de femmes bretonnes, de souche princière ou équestre, se sont appelées elles aussi Héléne. C'est là un indice qui peut effectivement laisser à penser que le christianisme a déjà fait à cette époque beaucoup d'adeptes chez les Bretons, y compris dans les classes dirigeantes. Il est probable, du reste, que l'Eglise grecque est plus proche de l'Eglise bretonne que ne l'est l'Eglise romaine.

LA GAULE

Comme nous allons être amenés à parler souvent de la Gaule dans le cours de notre étude, il est indispensable d'en connaître les lignes principales.

En réalité, la désignation de ce pays sous le nom de Gaule est une aberration, consécutive au fait que Lyon était la résidence du préfet des Gaules et que son autorité s'étendait du Rhin aux Pyrénées. En fait, ce territoire comprenait quatre provinces celtiques et une province germanique, à savoir, du sud au nord :

- la Narbonnaise, de la Garonne aux Alpes ; capitale : Narbonne (Narbo Martius) ;
- l'Aquitaine, de la Loire à la Garonne et aux Pyrénées :
 - . Aquitaine Première ; capitale : Bourges (Avaricum) ;
 - . Aquitaine Seconde ; capitale : Bordeaux (Burdigalia) ;
 - . Aquitaine Troisième, dite aussi Novempopu-

lanie; capitale: Saint-Bertrand-de-Cominges (Lugdunum Convenarum);

— la Lyonnaise, dite aussi Gaule Chevelue, de la Loire à la Seine et à la mer. Son extrémité ouest est appelée l'Armorique:

- Lyonnaise Première; capitale: Lyon (Lugdunum);
- Lyonnaise Seconde; capitale: Rouen (Rotomagus);
- Lyonnaise Troisième (Armorique); capitale: Tours (Caesardunum);
- Lyonnaise Quatrième; capitale: Sens (Agedincum);

— la Belgique, de la Seine aux Ardennes et à l'embouchure de l'Escaut:

- Belgique Première; capitale: Trèves (Atuatuca);
- Belgique Seconde; capitale: Reims (Durocororum);

— la Germanie, des Ardennes jusqu'au Rhin:

- Germanie Première; capitale: Mayence (Mogontiacum);
- Germanie Seconde; capitale: Cologne (Colonia Agrippinensis).

On peut dire que toute l'activité militaire de la Gaule se trouve en fait à la garde du Rhin. Le quartier général du système de défense se trouve à Trèves (Augusta Treverorum¹), sur la Moselle. Trèves est à proprement parler la capitale militaire de la Gaule et de l'Occident, car c'est sur le Rhin que viennent se jeter régulièrement les vagues barbares germaniques, cau-

1.— Augusta désignait une 'ville impériale'; idem Londres: Londinium Augusta ou Augusta Trinobantum.

sant à chaque fois des dégâts considérables aux villes et aux campagnes de cette région.

Nous savons également que des unités bretonnes ont été en poste pendant longtemps sur ce front, en particulier dans le secteur de la mer du Nord, où elles sont en communication directe avec l'île.

L'ARMORIQUE

L'Armorique fait partie intégrante de la province de Lyonnaise IIIème. Elle a pour métropole Caesardunum (Tours). La partie occidentale, qui deviendra plus tard la Bretagne armoricaine, comprend à cette époque cinq 'cités':

- Les Osismes, à l'ouest; capitale: Vorgium, que certains identifient à Carhaix. (Voir dans l'épilogue ce qu'il y a lieu d'en penser);
- Les Curiosolites, au nord; capitale: Fanum Martis (Corseul);
- Les Vénètes, au sud; capitale: Darioritum (Vannes);
- Les Redones, à l'est; capitale: Condate (Rennes);
- Les Namnètes, au sud-est; capitale: Condevincum (Nantes).

L'EPOPEE de MAGNUS MAXIMUS

(MAXEN GWLEDIG)

383 - 388

ASPECT HISTORIQUE

(Extrait de : *Histoire des Bretons en Grande-Bretagne*)

"La disparition de Valentinien I^{er}, en novembre 375, fait échoir la responsabilité de l'empire à Valens et à ses deux neveux Gratien et Valentinien II, âgés respectivement de seize et quatre ans.

Cette triarchie ne dure pas bien longtemps car, le 9 août 378, Valens est écrasé par les Goths et les Ostrogoths et massacré avec toute sa suite, à Andrinople. De ce fait, et compte tenu du trop jeune âge de son frère, c'est maintenant Gratien qui détient le pouvoir. Mais celui-ci, considérant cette charge trop lourde pour un jeune homme de son âge, associe à l'empire un Espagnol, du nom de Théodose, qui n'est autre que le fils du comte Théodose, qui a rétabli la situation en Bretagne, en 370. Le jeune Théodose, âgé de trente-trois ans, est nommé par Gratien empereur d'Orient, à Sirmium, le 19 janvier 379, et rejoint aussitôt Constantinople, sa capitale.

Le jeune Valentinien II, quant à lui, reçoit la préfecture d'Italie et s'installe à Mediolanum¹, où il règne sous la tutelle de sa mère, Justine.

A peine quatre ans plus tard, la Bretagne revient au devant de la scène politique, car ses légions proclament empereur l'un des leurs, un général d'origine es-

1.- Milan (Italie).

pagne, connu sous le nom de Magnus Clemens Maximus. Il est connu chez les Bretons sous le nom de Maxen Gwledig et est très apprécié localement pour ses combats victorieux contre les Pictes et les Scots. Il semble qu'il ait été intime de Théodose.

Aussitôt proclamé, Maxime traverse le détroit à la tête d'un fort contingent de l'armée de Bretagne et débarque en Gaule, où il se fait imposer au moyen de méthodes parfois cruelles et sanguinaires, tout en se prétendant parent ou allié de l'empereur Théodose.

Gratien, l'empereur d'Occident, se porte aussitôt en toute hâte à la rencontre de Maxime pour le combattre, mais se fait sévèrement écraser près de Lutèce. Il est contraint de s'enfuir avec les trois cents cavaliers qui lui restent, mais est rapidement rejoint par Andragathius, maître de la cavalerie de Maxime. Gratien est pris et exécuté à Lugdunum¹, le 15 août 383. Au nombre des victimes importantes se trouve le Germain Balio (ou Vallio), maître de la cavalerie de Gratien. Il semble que ce dernier ait été brûlé vif à Chalon.

Débarrassé de l'empereur, Maxime s'empare alors de Trèves, où il fixe la capitale de son nouvel empire. Il y reçoit la soumission de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne et d'une partie de l'Afrique, et associe son fils Victor aux responsabilités impériales.

Seule l'Italie reste en dehors de sa mouvance, bien qu'étant, à proprement parler, sans gouvernement, puisque Valentinien n'est encore âgé que de douze ans.

Par contre, tout le monde attend de connaître la réaction de Théodose. Mais, en définitive, l'attitude

1.- Lyon (sur le Rhône).

passive de celui-ci apparaît suspecte et équivoque à plus d'un observateur, et d'aucuns pensent à une connivence entre l'empereur d'Orient et l'usurpateur, d'autant que ceux-ci ont l'air de très bien se connaître. Toujours est-il que, afin de ne pas laisser s'étendre davantage les doutes qui commencent à planer sur lui, Théodose fait savoir qu'il ne reconnaîtra Maxime que dans la mesure où celui-ci se contentera des possessions de Gratien en Gaule sans s'attaquer à l'Italie.

L'accord est ratifié en juillet 384. Nous assistons en fait à une nouvelle sanctuarisation et à la neutralisation du noyau de l'empire romain. Quant à l'empire lui-même, il est une nouvelle fois tripartite, avec Théodose à Constantinople, Maxime à Trèves et Valentinien II à Milan.

L'entente ne dure pas bien longtemps. La tentation est trop grande et, passant outre la mise en garde de Théodose, Maxime pénètre en Italie à la tête de son armée, en 387. Le jeune Valentinien II a tout juste le temps de s'enfuir et de se réfugier à Thessalonique, capitale de la Macédoine. La guerre est devenue inévitable entre les deux empereurs. L'une des premières victimes est le Franc Mérobaude, maître de la milice et allié de Théodose. Il est étranglé chez lui par des exécuteurs bretons.

Théodose, s'assurant de la neutralité des pays frontaliers de l'Orient, groupe une armée dans laquelle il enrôle un grand nombre de Barbares, tels Huns, Goths, Alains. Il confie deux corps d'armée aux généraux de race franque, Richomer et Arbogast, et se réserve le troisième corps. Partant de Thessalonique au printemps 388, après un parcours long et éprouvant, il pénètre en Pannonie par la vallée du Vardar.

Maxime le devance en Pannonie et parvient à

Siscia, sur la Save. Là, et malgré la défection d'une partie de l'armée ennemie, Maxime est écrasé par Théodose. Après quoi, ce dernier se porte à la rencontre du deuxième corps d'armée de Maxime, commandé par Marcellin, le frère de celui-ci. Là aussi, et malgré une résistance des plus héroïques, Marcellin est écrasé à son tour, à Poetovio, sur la Drave, en Pannonie Supérieure. Marcellin ayant péri dans les combats, les survivants de son armée baissent leurs étendards et se rendent à Théodose, qui les incorpore aussitôt dans ses légions, comme condition du pardon et de la vie sauve.

Devant ce double désastre, Maxime s'enfuit vers l'Italie avec sa garde maure, et s'enferme dans Aquilée. Théodose part à sa poursuite et, après avoir repris au passage la ville d'Hémona, arrive à son tour devant Aquilée, dont il fait le siège.

Maxime, qui ne dispose plus d'armée et qui voit qu'il ne peut attendre de renforts de Gaule, est contraint à la reddition. Il sort de la ville et va demander la clémence de son vainqueur. Mais Théodose, cédant aux exigences de son entourage, ordonne l'exécution des prisonniers. Maxime est immédiatement dépouillé de ses insignes impériaux et décapité, le 28 août 388, en même temps que toute sa garde maure."

L'énigme à propos de la destinée des légions bretonnes de Maxime.

L'épopée, puis l'échec de l'expédition de Maxime, engendre un phénomène qui ne manque pas d'attirer l'attention des observateurs de l'époque, aussi bien que des historiens actuels.

La paix étant rétablie, on aurait dû, en effet, voir revenir chez elles les légions de Bretagne, comme cela était de coutume après les amnisties. Or, le pro-

blème est que, justement, les soldats bretons ne sont pas revenus en Bretagne. Certains disent qu'ils seraient tous morts à la guerre. D'autres, en s'appuyant sur des raisons parfois fort différentes sinon opposées, disent que nos soldats sont désormais installés en Armorique, où ils sont en train de créer une seconde Bretagne, une Petite Bretagne. On dit aussi que pour pouvoir repeupler ce pays de leur race, ils ont demandé à ce qu'on leur envoie des femmes de Bretagne.

Voici donc, hormis l'interprétation de Geffroy de Monmouth, les indications qui servent de base à notre étude :

Pacatus, XII.45: "... le pardon s'étendit à tous les autres..." "... Tous furent rendus à leur maison, tous à leur femme et à leurs enfants..."

Gildas, 14.1: "... sa noble jeunesse qui a suivi au commandement la trace du tyran précité, partie de chez elle sans jamais y revenir..."

Bède, I.9: "... A ce moment, cependant, Maximus, un homme capable et énergique, bien bâti pour être empereur si son ambition ne l'avait poussé à rompre le serment d'allégeance, fut élu empereur par l'armée en Bretagne, presque contre son désir, et passa en Gaule à sa tête..." "... En peu de temps cependant, (Théodose) regagna l'empire et, prenant au piège le despote Maxime à Aquilée, le captura et le mit à mort."

Nennius, 27: "Il (Maxime) refusa de renvoyer en Bretagne à leur femme, enfants et pays, les soldats qui l'avaient accompagné, mais leur donna de nombreux districts depuis le sommet du mont Jovis jusqu'à la ville de Quentovic, et jusqu'aux confins de l'Occident, où se trouve Cruc Ochidient. Car les Bretons d'Armorique, qui sont outremer, y arrivèrent avec le tyran Maxime en campagne et, depuis, refusèrent de revenir..."

A partir de ces données, en analysant chacun des textes, en regroupant les doubles emplois et en supprimant les passages trop empreints des états d'âme des auteurs, on peut en dégager le canevas chronologique suivant :

— Première partie : Le départ des soldats bretons.

"Maxime, un homme capable et énergique, bien bâti pour être empereur ... fut élu empereur par l'armée de Bretagne..."

... il passa en Gaule à la tête ...

... de sa noble jeunesse qui a suivi au commandement la trace du tyran..."

... les Bretons ... allèrent avec le tyran Maxime..."

— Deuxième partie : Le non-retour des soldats bretons.

"Maxime refusa de renvoyer en Bretagne ... les soldats qui l'avaient accompagné..."

... partie de chez elle sans jamais y revenir..."

... les Bretons ... refusèrent de revenir (en Bretagne)..."

— Troisième partie : Où sont restés les Bretons ?

"... les Bretons d'Armorique..."

"... (Maxime) leur donna de nombreux districts depuis le sommet du mont Jovis jusqu'à la ville de Quentovic et jusqu'aux confins de l'Occident, où se trouve Cruc Ochidient..."

Propos tenus par Maxime au chef breton Conan, selon Geffroy de Monmouth, V.12 :

"... Je te ferai roi de ce pays. Ce sera une seconde Bretagne et, une fois que nous aurons éliminé tous les indigènes, nous le peuplerons de notre propre race."

— Quatrième partie : L'amnistie de Théodose.

"... le pardon s'étendit à tous les autres..."

Tous furent rendus à leur maison, tous à leur femme et à leurs enfants..."

En résumé, et pour être concret, voici l'interprétation globale qui me semble la plus honnête, la plus objective et la plus rationnelle :

Maxime, après avoir été élu empereur par l'armée de Bretagne, passe en Gaule et s'empare du pouvoir en Occident. Une fois maître, il gratifie les soldats bretons qui l'ont accompagné de domaines et d'un royaume en Armorique. Quand par la suite Théodose a repris le pouvoir, celui-ci décrète l'amnistie, qui a pour effet de confirmer les Bretons d'Armorique dans leurs propriétés et dans leur royaume de cette contrée. Les Bretons sont donc installés en Armorique par gratification impériale de Maxime, en 384, confirmée par Théodose, en 388.

Les arguments ne manquent pas pour comprendre ces dispositions favorables vis-à-vis des soldats bretons : leur valeur militaire, la nécessité de repeupler cette partie du nord-ouest de la Gaule, le désir d'éviter qu'il ne leur vienne à nouveau l'idée de faire d'autres proclamations impériales et le fait que ces Bretons étaient probablement chrétiens, au moins en grande partie, comme l'étaient Maxime et Théodose.

Nennius. *Historia Brittonum.*

Chap. 27: *Septimus imperator regnavit in Brittaniam Maximianus. Ipse perrexit cum omnibus militibus Brittonum a Britannia, et occidit Gratianum, regem Romanorum, et imperium tenuit totius Europae, et noluit dimittere milites, qui perregerunt cum eo, ad Britanniam, ad uxores suas et ad filios suos et ad possessiones suas, sed dedit illis multas regiones a stagno quod est super verticem Montis Jovis usque ad civitatem quae vocatur Cant Guic, et usque ad cumulum occidentalem, id est Cruc Ochidient.*

Britones namque Armorici, qui ultra mare sunt, cum Maximo tyranno hinc in expeditionem exiunt, quoniam redire nequiverant, occidentales partes Galliae solo tenui vastaverunt, nec mingentes ad parietem vivere reliquerunt, acceptisque eorum uxoribus et filiabus in coniugium omnes earum linguas amputaverunt, ne eorum successio maternam linguam disceret; unde et nos illos vocamus in nostra lingua Letewicion, id est semitacentes, quoniam confuse loquuntur.

Hi sunt Brittones Armorici, et numquam reversi sunt hucusque in hodiernum diem. Propter hoc Britannia occupata est ab extraneis gentibus et cives expulsi sunt, usque dum Deus auxilium dederit illis.

...

Traduction anglaise par John Morris. Edit. Phillimore.

The seventh emperor to reign in Britain was Maxim(i)anus. He went forth from Britain with all the troops of the British and killed Gratian, the King of the Romans, and held the empire of all Europe. He refused to send the soldiers who had gone forth with him back to Britain, to their wives and childrens and lands, but gave them many districts from the lake on the top of Mount Jove to the city called Quentovic, as far as the Western Mass, that is the Western Ridge.

For the Armorican British, who are overseas, went forth there with the tyrant Maximus on his campaign, and, since they were unwilling to return, they destroyed the western parts of Gaul to the ground, and did not leave alive those who piss against the wall. They married their wives and daughters and cut out their tongues, lest their descendants should learn their mothers' tongue. That is why we call them in our language 'Letewicion', that is, half-dumb, because their speech is muddled.

They are the Armorican British, and they never came back, even to the present day. That is why Britain has been occupied by foreigners, and the citizens driven out, until God shall give them help.

...

Traduction française de Léon Fleuriot, "Origines de la Bretagne".

Un septième empereur régna en Bretagne, Maximianus. Celui-ci quitta la Bretagne avec tous les soldats des Bretons et tua Gratien le roi des Romains et il tint le gouvernement de toute l'Europe. Il ne voulut point renvoyer les soldats qui partirent avec lui vers leurs épouses, leurs enfants et leurs propriétés, mais il leur donna beaucoup de régions depuis l'étang qui est au sommet du Montjou (Montis Jovis) jusqu'à la cité appelée Cantguic (Quentovic, Etaples), jusqu'au sommet Occidental (id est Cruc Ochidient). Ceux-ci sont les Bretons Armoricaïns et jamais ils ne sont retournés jusqu'à aujourd'hui; à cause de cela la Grande-Bretagne fut occupée par les nations étrangères et les citoyens ont été expulsés jusqu'à ce que Dieu vienne à leur secours.

...

Les Bretons Armoricaïns, partis avec Maxime en expédition, comme ils ne pouvaient retourner, dévastèrent jusqu'au sol les régions de la Gaule... et prenant les filles (des Gaulois) en mariage, ils leur coupèrent à toutes la langue afin que leur postérité n'apprit la langue maternelle; de là dans notre langue nous les appelons Letewicion, c'est-à-dire les demi-muets, car ils parlent confusément.

Repères géographiques proposés par Léon Fleuriot :

- **Montis Jovis** : le Grand Saint-Bernard, sommet des Alpes Pennines, autrefois appelé Montjou, Montgeu. Altitude: 3 470 m.
- **Cant Guic** : Etaples, chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, à l'embouchure de la Canche.
- **Cruc Ochidient** : Menez-Hom; haute colline arrondie à l'entrée de la presqu'île de Crozon, sur la rive sud de l'embouchure de l'Aulne.

Traduction de Jean-Claude Even :

Le septième empereur qui régna en Bretagne fut Maximianus. Il quitta la Bretagne avec l'ensemble des soldats bretons, tua Gratien, le roi des Romains, détint le pouvoir sur l'ensemble de l'Europe et refusa de renvoyer en Bretagne les soldats qui étaient partis avec lui, à leurs femmes et à leurs enfants, ainsi qu'à leurs propriétés, mais leur donna de nombreux territoires depuis l'étang qui se trouve super verticem¹ du Mont Jovis jusqu'à la cité

1.- Traductions possibles de "super verticem" :

- près (du sommet) ;
- au (sommet) ;
- au nord du sommet ;
- à la verticale du sommet ;
- au-delà de ;
- plus loin que.

que l'on nomme Cant Guic, et jusqu'au sommet occidental, qui est Cruc Ochi-dient.

En effet, les Bretons Armoricaïns, qui sont de l'autre côté de la mer, partirent d'ici en compagnie de Maxime lors de ses expéditions et, étant dans l'impossibilité de revenir, dévastèrent jusqu'au sol les parties occidentales de la Gaule, sans laisser vivants ceux qui trouvaient à s'en plaindre¹, s'emparèrent² de leurs femmes et de leurs filles, après leur avoir coupé la langue à toutes, de façon à ce que leurs descendants ne connaissent pas la langue de leurs mères; c'est pourquoi nous les appelons dans notre langue 'Let-ewicion', ce qui veut dire à demi muets, car leur façon de parler est confuse.

Ceux-ci sont les Bretons Armoricaïns, et ils ne sont jamais revenus jusqu'à ce jour. C'est à cause de cela que la Bretagne fut occupée par les nations étrangères et que les citoyens en furent expulsés, jusqu'à ce que Dieu ne leur vienne en aide.

1.- La traduction littérale serait :

"... ceux qui pissaient contre le mur...".

Il s'agit à l'évidence d'une formule populaire pour désigner les mécontents ou les rebelles.

2.- *in coniugium* signifie en fait : "en mariage".

Drôle de mariage qui consiste à commencer par couper la langue des femmes. A mon avis, c'est plutôt un enlèvement en vue d'un viol.

Quels étaient les soldats bretons de Maxime ?

Pour arriver à les identifier, il nous faut procéder par élimination, par recoupements de trois documents principaux :

- la *Notitia Dignitatum*,
- la *Guerre des Goths*, de l'écrivain latin Claudien,
- le *Songe de Maxime*, texte publié dans la série des *Mabinogion*.

1. La *Notitia Dignitatum*, ou liste des dignités (ou des charges) des responsables de l'empire.

Il s'agit d'un document qui date de la fin du quatrième et du début du cinquième siècle, dont l'objet est d'établir un état récapitulatif aussi exhaustif et aussi complet que possible de l'administration civile et militaire de l'empire romain.

Jones (1964) pense que la partie concernant l'empire d'Orient, la première à avoir été mise en chantier, a été rédigée vers 395 et transmise en Occident entre 395 et 408. La partie concernant l'empire d'Occident aurait été révisée probablement en 408, puis corrigée à nouveau vers 423.

Fleuriot (1982) situe la rédaction entre 395 et 455.

Ce qui est important pour notre étude est que ce document nous apporte des précisions particulièrement appréciables sur les effectifs militaires dans l'île de Bretagne après l'échec final de l'épopée de Maxime, et cela nous permet d'établir le montant de la 'sous-traction' approximative effectuée entre 383 et 388.

La *Notitia* est tout à fait claire sur la désignation des légions en poste et sur les titres respectifs de

leurs chefs :

— Le préfet de la VI^{ème} légion porte le titre de "*Dux Britanniarum*"¹ et commande directement à toutes les unités du nord de la province, et particulièrement aux garnisons du Mur d'Hadrien.

— Le préfet de la II^{ème} légion, à Rutupis, porte le titre de "*Comes litoris Saxonici per Britanniam*"¹ et commande aux neuf bases de défense côtière du sud-est de l'île de Bretagne, situées de part et d'autre de l'embouchure de la Tamise.

Sur les trois légions de Bretagne, la *Notitia Dignitatum* n'en cite donc plus que deux : la VI^{ème} Victrix, de Eburacum (York), et la II^{ème} Augusta, de Rutupiae (Richborough). Celle qui manque à l'appel est donc la XX^{ème} légion Valeria Victrix, de Déva (Chester). Autre fait marquant, cette XX^{ème} légion ne figure dans aucun document contemporain ni postérieur à la *Notitia Dignitatum*.

2. Claudien, La guerre des Goths.

Claudien est né à Alexandrie, en Egypte, vers 370. A partir de 398, il devient le poète officiel de l'empereur Honorius et de son régent Stilichon. L'un de ses textes, rédigé en latin, revêt pour nous autres, Bretons, une grande importance pour la compréhension de notre sujet, d'autant que la date du décès de Claudien, survenue en 404, ne permet aucune confusion ni sur l'époque, ni sur la chronologie des événements.

En 402, Alaric et ses Wisigoths, après avoir ravagé la Grèce et les provinces danubiennes, était aux portes de l'Italie. Alaric avait juré "... par le Danube qu'il ne délacerait pas sa cuirasse avant d'avoir foulé

1.— Dux et Comes ont donné respectivement "duc" et "comte".

de ses pieds le sol du forum".

En Italie, où l'on avait entendu parler de l'extrême barbarie des Wisigoths, la panique était alors quasi générale, à tel point que le gouvernement lui-même s'était réfugié à Lyon, capitale de la Gaule.

N'ayant guère de ressources militaires sur place, le régent et général Stilichon rappelle de toute urgence les légions provinciales pour tenter d'endiguer l'avance des Wisigoths. Voici ce qu'en dit justement Claudien :

"Ainsi accourent d'abord les récents défenseurs de la Rhétie, qui, en témoignage de leur fidélité, portent les dépouilles des Vandales, leurs voisins. Vient ensuite l'armée qui, aux extrémités de la Bretagne, a pour mission de réprimer la fureur des Scots et qui déchiffre sur le pâle visage du Picté mourant les dessins tracés par le tatouage; puis les troupes qui font face aux blonds Sicambres, celles qui maîtrisent les Cattes et les indomptables Chérusques; tous apportent ici leurs armes menaçantes et quittent les bords du Rhin, que la terreur du nom romain suffira à contenir, à défaut des garnisons qu'on lui a ôtées..."

Comme on le voit, les armées qui sont rappelées à la rescousse, en 402, sont avant tout celles des frontières du Haut-Danube, du Rhin et de la Bretagne. Le moins que l'on puisse dire est que Stilichon a pris d'énormes risques en dégarnissant ainsi ces frontières traditionnellement 'sensibles' et maintes fois éprouvées par les attaques barbares. Sur le Rhin, ce retrait des garnisons est des plus évidents, comme en témoigne cet autre passage de Claudien :

"La Germanie... ne tente pas de franchir une frontière dégarnie, ni d'avancer dans un pays largement ouvert..."

Les populations ne semblent pas partager le moindre optimisme et l'inquiétude des peuples d'Occident est à nouveau exprimée dans ces lignes du même auteur: "Soyez-en convaincus, tous les peuples que nourrit la rude Bretagne, ou l'Ister, ou le Danube, sont suspendus dans l'attente et aux aguets".

C'était effectivement extrêmement osé mais, grâce à son audace, Stilichon et ses armées parviennent à bloquer Alaric à Pollentia, puis à Vérone, pour enfin le refouler en Dalmatie.

Concernant cette armée de secours venue de Bretagne, la description en est suffisamment concise pour que, bien que son nom n'ait pas été cité, les historiens sont unanimes pour reconnaître la *Legio VI Victrix*, de York.

Les descriptions fournies par Claudien: "... aux extrémités de la Bretagne...", "... qui a pour mission de réprimer la fureur des Scots..." et "... le pâle visage du Picté mourant..." correspondent exactement à la légion en poste sur le Mur d'Hadrien, laquelle, comme nous l'avons vu à propos de la *Notitia Dignitatum*, a son quartier général à York, sous les ordres du 'duc' de Bretagne.

L'empressement de cette légion à répondre à l'appel de Stilichon et à intervenir en 402 sur le continent se comprendra d'autant plus aisément qu'à part cinq ou six cohortes de Bretons, elle était presque entièrement constituée d'éléments du continent, à savoir des Belges, des Gaulois, des Espagnols, des Portugais, des Italiens et des Dalmates, c'est-à-dire par des gens directement concernés dans leurs familles et dans leurs biens.

Quoi qu'il en soit, et grâce à cela, nous savons qu'en 402, la *Legio VI Victrix* était toujours en poste

en Bretagne, sous les ordres du 'duc'.

Le texte de Claudien confirme par conséquent la *Notitia Dignitatum*, au moins en ce qui concerne la VI^{ème} légion. Mais on sait aussi — et cela grâce à des découvertes archéologiques — que le retrait des troupes romaines de l'île n'a pas été total à partir de 410. On est maintenant à peu près persuadé que le quartier général de la II^{ème} légion Augusta était toujours en activité après cette date, et cela semble être confirmé par ce passage de la *Chronique anglo-saxonne*, qui précise pour l'année 418: "Cette année-là, les Romains regroupèrent tous les trésors qui étaient en Bretagne et enfouirent quelques-uns dans la terre de façon que nul ne puisse les découvrir plus tard, et emmenèrent d'autres avec eux en Gaule".

En fait, le Kent a été la dernière partie de la Bretagne à avoir été abandonnée par les Romains, et le Kent était justement du ressort de la II^{ème} légion Augusta. C'est pourquoi nous pouvons dire que cette légion était bien toujours en Bretagne au début du cinquième siècle.

3. Le Songe de Maxime.

Il s'agit là de l'un des poèmes gallois des *Mabinogion*, ensemble de textes écrits entre le sixième et le dixième siècles. Ce 'songe', ou 'rêve', explique de quelle façon Maxime a épousé la 'plus belle femme du monde' et comment, grâce à sa belle-famille, il a réussi à conquérir la Gaule, Rome, et à s'emparer du pouvoir. Notre but n'est pas ici de disserter sur ce texte, mais d'en extraire le contenu historique.

Cette princesse, en fait, s'appelle Elen et elle est la fille d'Eudaf, roi du pays d'Arfon, au nord du pays de Galles. Eudaf est dit fils de Caradoc. Lui-même a deux fils, Kynan et Adeon. Elen demande à

Maxime, en guise de cadeau de mariage, la couronne de Bretagne pour son père, ainsi que plusieurs forteresses: Caernarfon (au nord du pays de Galles), Caerleon (il y en a deux) et Caerfyrddin (Carmarthen, au sud-ouest du pays de Galles). Il s'agit à l'évidence d'une délimitation d'un royaume englobant tout le pays de Galles. Plus tard, quand il mit le siège devant Rome, c'est à ses deux beaux-frères Kynan et Adeon que Maxime confia la mission de s'emparer de la ville, en son nom.

Nous avons vu précédemment que tout ce secteur était sous le contrôle de la XX^{ème} légion Valeria Victrix, dont le quartier général était à Déva (Chester). Les trois forteresses citées par Elen sont donc trois bases de cette légion et peut-être même que le Caerleon n'est que Déva elle-même (Chester = Cair Legion).

La désignation est donc on ne peut plus claire: les soldats de Kynan et d'Adeon sont des soldats de cette XX^{ème} légion Valeria Victrix, et ce sont bien ceux-là qui ont suivi Maxime en Gaule.

4. Identification des soldats bretons de Maxime.

Je ne rentrerai pas dans la querelle de savoir si ces soldats étaient des Bretons autochtones ou des soldats 'romains', c'est-à-dire au mieux des Italiens. Cela est une querelle du dix-neuvième siècle, qui est résolue aujourd'hui. On sait maintenant, en effet, qu'à l'époque du bas-empire romain, le recrutement militaire était avant tout local, par enrôlement des indigènes, ceux-ci pouvant très bien être soit des Bretons purs, soit des descendants des vétérans des premières légions, plus ou moins adaptés au monde celtique, soit enfin un mélange des deux espèces obtenu le plus souvent par mariage de légionnaires continentaux avec des femmes bretonnes. Quoi qu'il en soit, le personnel des

légions avait avant tout une forte coloration locale. Ceci est aujourd'hui acquis et reconnu.

L'encadrement, quant à lui, pouvait être composé de Romains de la métropole (de l'*Urbs*) ou d'Italiens, certes. Mais, pour ces légions de frontières, devenues permanentes, les commandements étaient plutôt assurés par des officiers issus le plus souvent de familles nobles des provinces d'Occident, qu'ils fussent Italiens, Espagnols, Gaulois ou Bretons. Tel fut le cas du comte espagnol Théodose, en 360-370, et tel était le cas de Maxime lui-même.

Autre fait également très intéressant est que Déva, le quartier général de la XX^{ème} légion, était situé sur le territoire de la tribu bretonne des Cornovii, capitale Viroconium. Cette tribu a été une alliée zélée et permanente des Romains, à telle enseigne que l'on trouve la troisième cohorte cornouaillaise basée à New Castle, base de toute première importance du Mur d'Hadrien. Ceci prouve bien que cette tribu était parfaitement militarisée et acquise à la cause romaine.

Le recrutement étant essentiellement local, comme nous venons de le voir, ce sont donc les Cornovii qui constituaient le gros des effectifs de la XX^{ème} légion. En corollaire, il est donc probable que ces mêmes Cornovii aient été affectés aux différentes bases de la XX^{ème} légion, dont, bien entendu, Caernarfon, Caerfyrddin, Caerleon, ce qui confirme les lieux cités dans le *Songe de Maxime*, mais aussi, sans doute, Sea Mills, près de Bristol, et Tintagel... en Cornouailles britanniques.

En résumé, on peut dire que si la XX^{ème} légion n'a pas constitué l'ensemble des troupes bretonnes de Maxime, c'est bien elle qui, en tout cas, en a constitué le noyau dur, et ceci est aussi accepté par d'autres historiens.

Réfutation de la thèse de Léon Fleuriot.

Je regrette beaucoup que cet auteur de grand talent se soit laissé aller à identifier le Montis Jovis avec le Grand Saint-Bernard et Cantguic avec Etaples. En réalité, il apparaît nettement que sa seule motivation en la matière était de trouver une explication 'rationnelle' à l'appellation "... *Brittones super Ligerim sitos...*", donnée par Sidoine Appolinaire aux troupes de Riothamus, en 469-470¹. Mais il s'agit là d'un décalage de quatre-vingts ans dans l'histoire et qui ne tient pas compte du fait que les conditions politiques et militaires sont totalement différentes entre ces deux époques. Pour dire le fond de ma pensée, ce triangle mont Saint-Bernard-Etaples-Menez-Hom me paraît totalement invraisemblable, car il ne correspond à rien de concret, ni sur le plan géographique, ni sur le plan politique.

Je ferai remarquer tout d'abord qu'il existe de nombreux autres noms de montagnes, et de hauteurs de toutes sortes, sous le vocable de Jovis. Ce nom était peut-être — il faut le souligner — l'oronyme le plus utilisé en celtique, puisqu'il consistait à attribuer la plupart des lieux élevés à cette divinité suprême Jovis, autrement connue sous les noms de Jupiter, Dis Pater, You, Yau... Or, on connaît suffisamment la vénération des Celtes pour ce 'Dieu le Père' pour qu'il ne soit pas besoin de refaire une thèse à ce propos. On ne prend guère de risque en disant qu'il existait au moins un mont Jovis par cité gauloise. Autant dire que le cas du mont Saint-Bernard n'est pas unique. A titre d'exemple, on peut citer ce mont Jovis, situé près de Mayence, place forte de la Garde du Rhin, connu aujourd'hui en fran-

1. — "Sidoine à son cher Riothamus". Lettre écrite de Lyon, probablement en 470.

çais sous le nom de mont Tonnerre (c'est-à-dire mont du dieu Taranis) et en allemand sous le nom de Donnersberg¹. Enfin, le Grand Saint-Bernard ne se trouve ni en Lyonnaise, ni encore moins en Armorique. Cela semble une évidence élémentaire. En réalité, il est situé géographiquement sur le territoire des Ceutrones et politiquement et administrativement dans la province des Alpes Pennines.

De la même manière, le site de Cantguic-Etaples, à l'embouchure de la Canche (lat. : *Quantia*), dans le Pas-de-Calais, ne correspond pas plus que le précédent à un repère géographique logique dans l'appréciation de la zone octroyée aux Bretons. Car, pas plus que le Saint-Bernard, Etaples ne se trouve en Lyonnaise ou en Armorique. Elle se trouve en réalité chez les Morini, dans la Belgique Deuxième, et ceci ne peut être contesté par personne.

Au demeurant, il faut autre chose que des lignes fictives et imaginaires, comme celles de Saint-Bernard - Etaples et Saint-Bernard - Menez-Hom, pour créer des limites officielles. Pour qu'une limite puisse être reconnue par toutes les parties, il faut qu'elle soit concrète et matérialisée, soit par des cours d'eau, des montagnes, voire des villes, des lieux connus ou des routes. Croyez-moi, la question des limites de propriété m'est connue, pour des raisons personnelles autant que professionnelles. Fleuriot, dans un autre passage, insiste sur le fait que les chefs bretons avaient le titre de rois. Soit ! je suis entièrement d'accord avec lui sur ce détail. Mais pour qu'il puisse y avoir un roi — et que

1. — *Donnersberg* : sommet situé près de Rockenhausen, dans le Rheinland-Pfalz ; sud-ouest de Mainz (Mayence). Hauteur : 687 m. Donner = Jovis ; Berg = montagne. (Communication du "Goethe Institut", de Paris).

ce roi puisse imposer son autorité —, il faut au minimum que l'on sache où se trouvent les limites de son royaume! Or, s'ils avaient été les maîtres de cette grande moitié de la Gaule, nous aurions fatalement dû voir apparaître des dynasties bretonnes, soit à Lyon, soit à Paris. Mais on n'a jamais entendu dire, jusqu'à présent, que des princes bretons, aient régné ni dans l'une ni dans l'autre de ces villes, à aucun moment de l'histoire. Le cas de Constantin III à Arles n'est qu'un épisode éphémère et, de toutes façons, Arles se trouve en dehors de la Lyonnaise.

Le prétexte d'une éventuelle 'dispersion' des troupes bretonnes est en lui-même, également, un nonsens. Car comment peut-on s'imaginer que ces troupes aient pu avoir, et encore moins conserver, une quelconque cohésion dans leur commandement, leur administration, leur homogénéité, si elles avaient été dispersées de la sorte sur un si vaste territoire. Il ne faut pas avoir peur de dire que les Bretons n'étaient pas les seuls soldats de l'empire romain en Gaule. Dispersés, ils auraient été bien vite neutralisés, absorbés ou anéantis par d'autres unités, qu'elles fussent romaines, gallo-romaines ou fédérés barbares.

On n'a pas entendu dire non plus — il faut le souligner — que les Francs se soient heurtés à des Bretons, lorsqu'ils ont entamé, vers 430, leur progression vers la Champagne et le bassin parisien. Il faut seulement attendre la fin du cinquième siècle pour que l'on nous dise que les Bretons, alliés aux Armoricaains, se sont opposés aux Francs de Clovis. Il a donc fallu à celui-ci arriver aux confins de l'Occident avant d'être confronté à des Bretons continentaux.

Les Bretons, en toute honnêteté, sont absents de ce chapitre d'histoire, car cette histoire, à l'évidence, n'est pas la leur, pas davantage que cet hypothétique

et imaginaire triangle mont Saint-Bernard - Etaples - Menez-Hom.

D'ailleurs, c'est Fleuriot lui-même qui réduit sa théorie à néant, lorsque, parlant du traité de 497, il dit ceci: "... les Armoricaains et les Bretons reconnaissent la suprématie des Francs, mais ne leur payaient pas de tribut. Les Bretons se voyaient reconnaître un territoire accru de la cité des Curiosolites..."¹.

La question qui me vient immédiatement à l'esprit est la suivante: comment se fait-il que le territoire des Bretons soit 'accru' de la cité des Curiosolites, en 497, alors qu'on nous dit par ailleurs que les Bretons sont maîtres d'un bien plus vaste territoire, dans lequel se trouve la cité des Curiosolites, depuis Maxime (384-388)? Qu'avaient-ils besoin d'accepter ce marchandage, s'ils étaient déjà les maîtres incontestés de ce pays depuis plus de cent ans. Était-ce alors parce qu'ils n'en étaient pas les maîtres avant 497? Et a fortiori, s'ils n'étaient pas les maîtres chez les Curiosolites, comment auraient-ils pu l'être, au-delà de cette cité, dans tout ce vaste triangle qui part du sommet du Saint-Bernard jusqu'à la Manche?

Manifestement, Fleuriot n'a pas bien analysé ce chapitre. Et c'est bien dommage, car son œuvre est admirable. Je pense qu'il s'est laissé obnubiler par la quête d'un étang, ou d'un lac, situé au sommet d'un Montis Jovis. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette donnée de Nennius.

D'autres auteurs cherchent à justifier les positions du Montis Jovis et de Cruc Ochidient, respectivement au Saint-Bernard et au Cap Finistère (pour ce

1.- Souligné par nous.

dernier, ils n'hésitent même pas à identifier la Galice espagnole), en se basant sur un interligne de Gildas 13.2 :

"... et unam alarum ad Hispaniam, alteram ad Italiam extendens..."

"... il étendit une aile sur l'Espagne et l'autre sur l'Italie..."

C'est là une monumentale bévue car, si on analyse correctement l'ensemble du texte, on comprend parfaitement que Gildas ait voulu dire que Maxime, après avoir subjugué l'ensemble de la Gaule et de la Germanie romaine, s'attaqua ensuite à l'Espagne, puis à l'Italie. Ce processus stratégique est on ne peut plus logique car, avant d'attaquer l'Italie, cœur de l'empire, il lui fallait absolument neutraliser l'Espagne, au risque de voir celle-ci servir de base aux autorités de Rome pour une contre-attaque sur ses arrières.

Le mot utilisé par Gildas : *alarum*, "ailes", ne doit pas être pris dans son sens militaire, mais dans son sens figuré : "l'aile du rapace".

D'autre part, une fois maître des Gaules et de la Germanie, il disposait donc, outre ses troupes bretonnes, des troupes gauloises et germaniques, ainsi que des gardes maures qui l'avaient rallié dès la bataille de Lutèce, en 383.

Cet interligne de Gildas n'a donc rien à voir avec la délimitation du territoire octroyé aux Bretons par Maxime I.

1.- Gildas, "De excidio Britonum". Traduction anglaise de Michael Winterbottom. Phillimore, London and Chichester, 1978, pp. 20-21.

Analyse spatiale des indications géographiques données par Nennius.

- a) "... depuis l'étang qui se trouve (super verticem) Mont Jovis jusqu'à la cité que l'on nomme Cant Guic, et jusqu'au sommet occidental c'est-à-dire Cruc Ochidient."
- b) "... ce sont les Bretons Armoricaains..."

* * * * *

Cruc Ochidient.

Pour aussi curieux que cela puisse paraître, il se trouve que le problème présente une meilleure facilité de compréhension si on le prend à l'envers, c'est-à-dire en commençant par étudier le Cruc Ochidient.

La phrase de Nennius se décompose, en fait, en deux parties, correspondant chacune à des nécessités de géographie descriptive. D'un côté, nous trouvons les noms de Montis Jovis et Cant Guic et, de l'autre côté, "... le sommet occidental qui est Cruc Ochidient". Il apparaît, dès lors, très nettement, que ce dernier constitue un repère géographique important, situé à l'occident des deux premiers.

Pour qu'il soit reconnaissable par tous, aussi bien à l'époque de l'octroi que de nos jours, il faut nécessairement que ce site géographique d'Occident soit particulièrement remarquable, et la précision qui suit : "... Bretons Armoricaains...", nous oblige à chercher, non seulement en Armorique, mais plus précisément aux confins de l'occident de l'Armorique.

Sur ce point je suis entièrement d'accord avec Fleuriot pour reconnaître le Menez-Hom, situé à l'entrée de la presqu'île de Crozon. Mais, pour être honnê-

te vis-à-vis de tous, je dois dire que le cheminement de ma pensée ne s'est pas fait à partir de l'analyse des toponymes, mais à partir des contours présumés du pays de Léon à l'époque de l'installation des Bretons. Je pensais, en effet, pouvoir identifier le mont Saint-Michel de Brasparts avec le mont Jovis, compte tenu de l'étang qui se trouve à ses pieds, du côté de Brennilis. Partant de là, que ce soit en suivant la Doufine, ou en suivant l'Aulne, on aboutit de toutes façons au pied du Menez-Hom et au nord de la presqu'île de Crozon. L'Aulne, avec son embouchure, est, en effet, une rivière suffisamment importante pour qu'elle ait pu servir de limite entre deux cités du cinquième siècle. Elle a d'ailleurs été la limite ouest du Poher pendant longtemps, ce qui constitue bien une confirmation officielle de son caractère de limite.

Arrivé à ce stade, j'ai d'abord été intrigué par la curieuse ressemblance qui existe entre les noms de Telgruc-sur-Mer, dans lequel on retrouve la racine *Cruc*, et de Tal-ar-Groaz, entre Telgruc et Crozon. Le premier réflexe consiste à penser qu'il s'agit là de deux noms identiques, *Crux* (la croix) ayant pu fléchir en *Cruc*, comme on le voit dans le nom de Plougras (*Plebs Crucis*, 1330). Et il y a aussi et surtout le fait que la presqu'île de Crozon a effectivement la forme d'une croix, que l'on distingue d'ailleurs parfaitement du sommet du Menez-Hom. De là à penser que la presqu'île ait été appelée 'Croix d'Occident', cela ne paraîtrait invraisemblable à personne, et encore moins à des gens non instruits ni érudits en matière de toponymie.

Mais, en poussant plus loin l'analyse des toponymes, je me suis rendu compte que j'étais au bord d'un piège. Tout d'abord, pour Dauzat et Rostaing, qui suivent en cela Falc'hun, Crozon serait basé sur la racine

'*car*': "pierre" (*Crauthon*, XI^{ème}; *Craothon*, 1215), '*car*' étant lui-même issu de *c(a)rav* + suffixe. Ceci correspond effectivement à la caractéristique géologique du lieu. Ensuite, Bernard Tanguy donne pour *Krug*, et *Krugell*, la valeur "éminence", à savoir "hauteur de terre", et fournit à l'appui le nom de Telgruc, en breton: *Terrug* (*Telchruc*, XI^{ème}; *Thelgruc*, XII^{ème}; *Terrgruc*, XVIII^{ème}). De son côté, P. W. Joyce cite les mots gaéliques *Cruach* (prononcer: /*kruax*/), *Cruachán* (pron. /*kruaədn*/), avec leurs formes écrites anglicisées: *Crogh*, *Cruagh*, *Croagh*, *Croaghan*, et signifiant, d'une part, "meule (de foin, de paille)" et, d'autre part, "colline en forme de meule". Enfin, E. Ekwall traduit *Cruc*, correspondant au vieux-gallois *cruc*, au gallois *crug*, en anglais 'heap', "tas, monceau"; 'barrow', "tumulus"; 'hill', "colline, mont, montagne".

Les précisions apportées par Fleuriot à partir des manuscrits irlandais, '*Duma Ochidient*' finissent de confirmer notre sentiment vis-à-vis du Menez-Hom. Ce mot '*Duma*' correspond très bien à la description de Tombelaine, *Duma Belenos*, ancien nom du mont Saint-Michel, de Normandie.

Du point de vue purement géographique, nous sommes obligés de reconnaître que le Menez-Hom est effectivement le point le plus élevé des confins de l'Occident, puisque, ayant quasiment les pieds dans l'eau de l'Aulne, il a son sommet à 330 m, ce qui permet de le distinguer à 20 km en moyenne aux alentours. A l'inverse, depuis son sommet, on aperçoit très bien la ville de Brest, la pointe Saint-Mathieu, toute la presqu'île de Crozon, toute la baie de Douarnenez, la montagne de Locronan, le mont Saint-Michel de Brasparts et les monts d'Arrée.

Ce Menez-Hom est effectivement une montagne très ancienne de forme arrondie (dôme), et son sol, en

superficie, est caillouteux mais non rocheux et sans aucune végétation qu'une herbe rase et la bruyère.

L'identification du Menez-Hom avec le Cruc Ochidient semble être une évidence fort peu contestable.

Recherches du mont Jovis et de Cant Guic.

Ceci étant établi et accepté, notre recherche se dirige maintenant vers l'est, c'est-à-dire vers le centre de la cité des Ossismes et, par-delà, vers les cités des Vénètes et des Curiosolites.

Nous avons deux possibilités d'investigation naturelles, à savoir soit longer les cours d'eau qui ont pu à un certain moment servir de 'frontière', soit suivre les lignes de crêtes des montagnes ou des collines. En définitive, nous verrons rapidement que ces deux voies de recherche sont convergentes, car les cours d'eau ont souvent leurs sources à flanc de montagne ou de colline, quand ce n'est pas même auprès de la ligne de crête. Il y a là très souvent une implication réciproque.

D'autre part, pour des raisons qui nous semblent maintenant évidentes, il est hors de question de rechercher le mont Jovis et Cant Guic en dehors de la cité des Ossismes. Nous avons vu ce qu'il fallait en penser. Notre champ d'investigation s'étendra seulement depuis le Menez-Hom jusqu'aux limites est de la cité des Ossismes, c'est-à-dire aux confins des Curiosolites et des Vénètes, car il est impossible, du point de vue de la logique élémentaire, au regard des questions linguistiques et politiques, d'aller au-delà de cette limite.

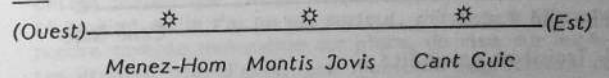
Considérations géométriques par superposition des mathématiques et de la géographie.

Deux interprétations s'offrent à nous, elles-mêmes comportant chacune des variantes.

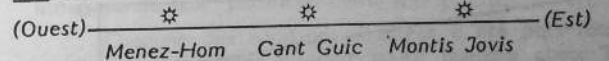
. Disposition linéaire des trois points de référence.

On peut, en effet, s'imaginer que ces trois points se trouvent sur une seule et même ligne, le point fixe étant pour nous le Menez-Hom. Ce schéma est fondamentalement le plus simple que l'on puisse trouver.

A.1. Première possibilité :



A.2. Seconde possibilité :

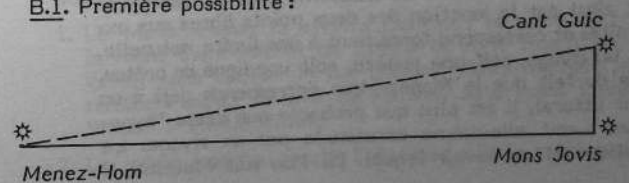


Dans un cas comme dans l'autre, ceci nous amène à couper le territoire des Ossismes en deux zones, l'une au nord, côté Manche, l'autre au sud, côté Atlantique.

L'inconvénient majeur qui apparaît alors est de savoir jusqu'à où on peut faire filer cette ligne de démarcation, quel est son tracé, et quel est son point de chute.

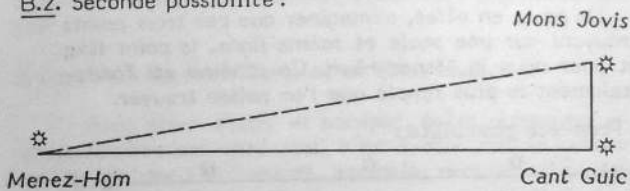
. Disposition angulaire des points de référence.

B.1. Première possibilité :

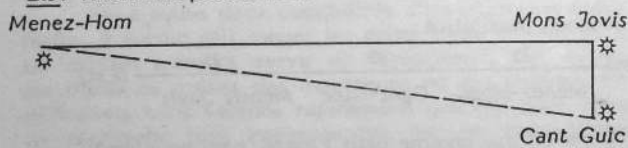


Ce principe géométrique en triangle ayant son sommet sud au Montis Jovis est identique à celui émis par Fleuriot, mais dans des proportions moins vastes.

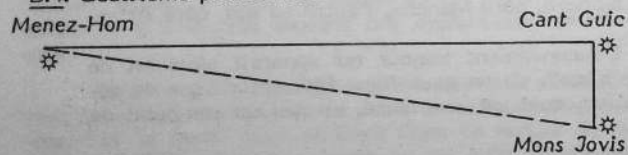
B.2. Seconde possibilité :



B.3. Troisième possibilité :



B.4. Quatrième possibilité :



Ces dispositions angulaires correspondent à la définition du 'secteur'. Le troisième côté du triangle se fait ainsi par la jonction des deux points libres aux extrémités et correspond forcément à une limite naturelle, soit un rivage, soit une rivière, soit une ligne de crêtes. Mais du fait que le Menez-Hom correspond déjà à un point littoral, il est plus que probable que cette 'hypoténuse' soit elle-même constituée par un rivage. La question est de savoir lequel. (Si l'on suit Fleuriot, il

s'agit des côtes de la Manche, du Menez-Hom jusqu'à Etaples, dans le Pas-de-Calais).

Solutions écartées :

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de fournir au lecteur l'intégralité des détails de mes investigations. Cela serait trop volumineux, trop fastidieux, et risquerait de faire perdre le fil du raisonnement. Je tiens cependant à faire savoir que je n'ai négligé aucun détail, autant que j'ai pu l'éviter. Je me suis documenté partout où je l'ai pu et, surtout, j'ai tenu à aller me rendre compte moi-même sur place, de visu, sur les sites étudiés, afin d'avoir une meilleure appréciation de leur configuration géographique et géomorphologique, ainsi que de leur "potentiel historique".

Chacune des solutions étudiées a été pour moi captivante, car elles avaient toute quelque chose à m'apprendre. Comme pour le jugement de Pâris, je les aurais voulus toutes à la fois. Mais il leur manquait aussi à toutes, sauf à une, ce petit détail quelquefois infime, parfois même ridicule, qui vous dit que vous avez gagné, que vous avez enfin découvert la clef de votre énigme. Pour un chercheur passionné, le moment de la découverte est souvent entremêlé de jouissance et d'angoisse, car, qu'elle soit grande ou petite, une découverte est toujours importante.

Voici, en quelques lignes, les solutions étudiées, puis écartées :

1. Le Menez-Hom ; la rivière Doufine ; la crête entre le mont Saint-Michel de Brasparts et le Roc'h Trévél, sans oublier le lac (l'étang) Saint-Michel ; la rivière Penzé ; le site de Henvic, côté ouest (Seno Vicus ? = Vieille Ville).
2. Le même jusqu'au Roc'h Trévél ; puis la crête jus-

qu'à la source du Queffleuth, près de la roche de Saint-Barnabé; la rivière Queffleuth; le site de Henvic, côté est (côté rivière de Morlaix).

3. Le Menez-Hom; la rivière Aulne jusqu'à sa source, près du sommet du Beffou, entre Lohuéc et Loguivy-Plougras; le Douron; le plateau situé en arrière du Grand-Rocher, à Plestin-les-Grèves, où il semble y avoir certaines traces d'urbanisme d'époque gallo-romaine.
4. Le même jusqu'au Beffou; puis la rivière Guic; la rivière Léguer jusqu'à son embouchure; le site du Yaudet, en Ploulec'h (Coz Yeodet, de *Vetus Civitas* = Vieille Cité).

L'indice révélateur.

Ce qui a retenu mon attention est justement l'identification faite par Fleuriot et d'autres historiens de Cant-Guic avec Etaples, dans le Pas-de-Calais, en se basant sur le nom de la rivière Canche (lat. *Quantia*), pour reconstituer le nom de Cant Guic (*vicus* près de la Canche).

Un premier report aux divers dictionnaires indique pour Etaples la forme ancienne '*Stabulae*', sans toutefois préciser ni l'époque ni la date. La confirmation est faite par Dauzat: *Wic*, 718 (lat.: *vicus*, "village"), *Stapulae*, IX^{ème} s.

Cette forme *Stapulae* est à l'évidence identique au latin *stabulae*, qui signifie à l'origine: "étable, écurie" et, par extension, "gîte, domicile, séjour, auberge, asile, chaumière", et même: "piscine, vivier, ruche, basse cour, etc." On voit que les choix ne manquent pas.

L'invocation d'un nom germanique ne change rien au problème car, pour ma part, je connais plu-

sieurs autres références à *Stabulae* dans le domaine celtique de l'empire romain. Le premier se trouve cité dans la *Notitia Dignitatum* et concerne la Grande-Bretagne, précisément dans l'aire anglo-saxonne: "*Praepositus equitum Stablesiorum Gariannonensium, Gariannonor*", à savoir: "préposé aux étables de la cavalerie de Gariannum", qui est l'ancien fort romain de Burgh Castle, dans le Suffolk, et qui faisait partie du système de défense de la 'Côte saxonne'.

Les deux autres que je connaisse sont Etaples-sur-Mer et Hillion (*Vetus Stabulum*, en 485). Il s'agit donc de deux sites de la côte nord de la péninsule armoricaine, situés de part et d'autre de la rivière Gouet I, c'est-à-dire de la limite des Curiosolites et des Ossismes. Je pense en conséquence qu'il aurait mieux valu chercher d'abord à expliquer ces sites d'Armorique que de rechercher une hypothétique solution dans le Pas-de-Calais, puisque Nennius nous dit lui-même qu'il s'agit des "*Bretons armoricains*". Il lui était difficile d'être plus clair.

1. Le nom de la rivière Gouet :

On donne habituellement pour étymologie le breton *gwad*, "sang", pour dire "la rivière du Sang" (gallois: *gwaed*). Je ne prétends pas que ce soit faux, mais étant donné que cette rivière est armoricaine, il est probable qu'elle avait un nom avant l'arrivée des Bretons. Ceux-ci ont-ils fait disparaître un ancien nom, ou bien Gouet est-il l'équivalent évolué gaulois du breton *gwad*. Cela me laisse perplexe. Par contre, le caractère encaissé de cette rivière pourrait permettre un rapprochement avec l'irlandais *fotha*, "fondation, base". *Fotha* pourrait être *goud* ou *gwed*. Noter la présence de la rivière *Gouedic* (cf. communication du père Turiaw Le Mentec).

MONTIS JOVIS

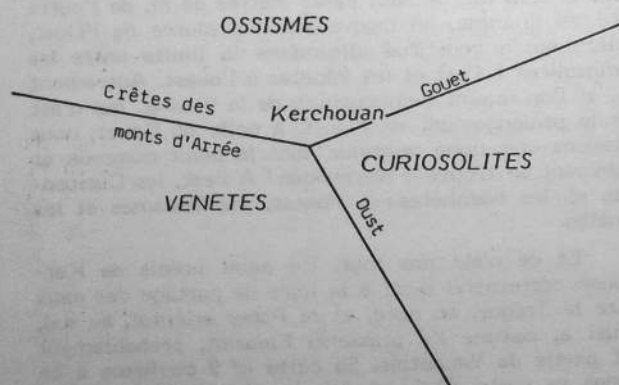
Repérage géographique.

La réflexion que nous pouvons tirer de cette recherche sur l'identité de Cant Guic en fonction de Hillion et d'Etables-sur-Mer est que l'administration romaine peut avoir pris en considération la limite entre les cités des Curiosolites et des Ossismes, à savoir le Gouet, la rivière qui débouche entre Saint-Brieuc et Plérin. Partant de là, pourquoi ne pas s'imaginer que le *Montis Jovis* se trouverait, lui aussi, dans ce secteur.

Si nous remontons le Gouet, limite reconnue entre les deux cités, nous trouvons sa source près de la crête de la cime de Kerchouan, auprès de la ferme du même nom. O surprise ! A neuf cents mètres de là, de l'autre côté de la cime, on trouve aussi la source de l'Oust, rivière qui a constitué elle-même la limite entre les Curiosolites à l'est et les Vénètes à l'ouest. Autrement dit, si l'on rejoint l'embouchure de la Vilaine, qui n'est que le prolongement de l'Oust, à celle du Gouet, nous obtenons une ligne continue dont le point commun et culminant se trouve à Kerchouan ! A l'est, les Curiosolites et les Namnètes ; à l'ouest, les Ossismes et les Vénètes.

Et ce n'est pas tout. Ce point précis de Kerchouan correspond aussi à la ligne de partage des eaux entre le Trégor, au nord, et le Poher oriental, au sud, lequel a, comme l'a pressenti Fleuriot, probablement fait partie du Vannetais. Sa carte n° 9 confirme à ce propos sa carte n° 6, en faisant aboutir la limite du pays vénète et la zone de palatalisation du *k* exactement à la source de l'Oust et du Gouet, c'est-à-dire à la cime de Kerchouan !

Autrement dit, Kerchouan n'est pas seulement le point de jonction de deux cités armoricaines, mais de trois. Plus qu'un simple point sur une ligne, c'est donc un centre géographique remarquable et de toute première importance. Et, pour achever de convaincre qu'il s'agit bien d'un point extrême, le nom même de la commune voisine, Lanfains, nous apporte la confirmation : Lanfains (*Lenfeins*, 1462; *Lenfains*, 1663; *Lenffains*, 1671; *Lanfains*, 1676) signifie "la paroisse extrême" (bret. *Iann*, "paroisse"; lat. *finis*, "extrémité"), car Lanfains est effectivement la dernière commune de l'ouest de la cité des Curiosolites.



Qu'est-ce donc que la cime de Kerchouan ?

Il s'agit d'une portion de ces hauts reliefs qui

constituent les crêtes des monts d'Arrée, à l'ouest, chez les Ossismes, et celles des monts du Menez, à l'est, chez les Curiosolites, en même temps qu'ils constituent la ligne de partage des eaux entre le nord et le sud de la péninsule armoricaine. Localement, la cime de Kerchouan se présente sous la forme d'une dorsale arrondie et allongée d'est en ouest, et légèrement incurvée vers le nord. Son sommet occidental est légèrement au nord-est de Canihuel (*Quenec'h uhel*), à la cote 263. Son sommet oriental est à l'ouest de Lanfains, à la cote 316. La distance développée d'un sommet à l'autre est d'environ 15 km, ce qui fait pour l'ensemble du massif une longueur d'environ 20 km. Son point culminant se trouve quasiment au milieu de cette distance, à la cote 318, en la commune de La Harmoye, à l'endroit appelé "le Tertre-Coulon" (Colombes ?)

Un chemin suit la crête pratiquement d'une extrémité à l'autre.

Le versant sud est assez prononcé (environ 12 %). Le versant nord est beaucoup plus doux (entre 5 et 8 %).

Quand on considère le nombre de rivières et de ruisseaux qui prennent leur source dans ce massif et dans le voisinage, on pourrait fort bien gratifier la cime de Kerchouan de 'château d'eau de la Bretagne'. Car, outre le Gouet et l'Oust, nous trouvons aussi de nombreux affluents du Blavet et du Trieux.

La cime de Kerchouan se trouve partagée entre les communes actuelles de Canihuel, Le Haut-Corlay, Saint-Bihy et La Harmoye.

Etude comparée des noms de Jouan et de Jovis.

Le Gouet, nous l'avons dit, prend sa source auprès de la ferme de Kerchouan. L'Oust, quant à lui, a sa source à 300 m de la ferme du Bois-du-Pont, sur le

versant opposé. Mais ce qui est particulièrement troublant est la présence, à 600 m environ de la source de l'Oust, d'une autre ferme qui porte le nom de la "Ville-Jouan".

Je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement entre les deux noms, Kerchouan et la Ville-Jouan. Dès lors que *Kêr* et *Ville* ont un sens identique, le premier en breton, l'autre en gallo, la seule différence qui reste est celle du *ch* et du *j* initiaux de ce qui semble être un nom de personne. Mais, en vérité, il s'agit là d'un phénomène secondaire, car *ch* et *j* sont issus d'un même phonème, qui se rattache aux consonnes sifflantes de l'alphabet : *s*, *z*, *ch*, *j*.

Le résultat est que nous sommes en présence d'un cas curieux de dédoublement d'un même nom de lieu, d'une part en forme bretonne et, d'autre part, en forme gallo. Il serait intéressant de savoir s'il ne s'agit pas d'un cas unique.

Précisons tout de suite que ce nom n'a rien à voir, du moins directement, avec le nom des Chouans, les volontaires et soldats royalistes de l'époque de la Révolution française. Les noms de Kerchouan et de la Ville-Jouan sont, en effet, déjà cités par Ogée, qui écrivait avant la Révolution.

Venons-en au fait. Peut-on reconnaître dans cette composante, Jouan ou Chouan, le nom de *Jovis* ?

On peut me répondre que non, ou du moins pas nécessairement. Il faudrait d'abord savoir à quand remonte ces toponymes, et il faut aussi garder en mémoire que ce nom de Jouan était très connu et très utilisé, d'abord en tant que prénom, ensuite en tant que nom de famille. Jusqu'à présent, on s'accorde à penser que ce nom est une variante issue de Jean, ce dernier étant lui-même tiré de l'hébreu : *jo*, abrégia-

tion de *Javeh*, *Jehovah*¹ = Dieu, et *hanan*, "(qui est) miséricordieux". Ses formes latines sont *Johannes*, *Johannes*. Il a donné entre autres *Jean*, *Yann*, *Jaouen*, *Jouan*, *Youenn*...

Sans vouloir rejeter d'office ce qui semble accepté par tous, je tiens tout de même à attirer l'attention sur une autre méthode d'investigation, qui consiste à prendre le problème par l'autre bout, en étudiant les origines et l'évolution de *Jovis*.

Les origines.

En fait, *Jovis* est la forme populaire et latine de la divinité indo-européenne bien connue, Jupiter. La valeur symbolique de ce nom est 'Dieu le Père' ou le 'Père des dieux', ce qui signifie à peu près la même chose. Son nom est resté intact en celtique : *Dis Pater*, ainsi qu'en sanscrit : *Dyaús Pitár*.

Le monde hellénique a utilisé très tôt une forme évoluée en *Zeus* (*Theos* = Dieu). Les Romains, qui sont issus d'un mélange d'Italiotes, d'Etrusques et de Troyens, ont poursuivi cette évolution pour en arriver à une forme réduite *Ju*, ou *Jou*, que l'on trouve chez eux sous les formes *Juppiter* (*Jou-Pater*), d'une part, et *Jovis*, d'autre part.

Les dérivés.

Avec l'extension de l'empire romain, le nom latin de *Jupiter* et *Jovis* a été confronté aux autres formes locales de ce même nom au fur et à mesure des

1.- Ces indications sont données par les ouvrages de vulgarisation. Mais les puristes ont le droit de préciser que *Jehovah* est formé du tétragramme de Dieu (JHWH) et des voyelles d'Adonai, "Seigneur".

conquêtes et des annexions des nouvelles provinces. Comme l'administration romaine faisait obligatoirement usage du nom officiel latin, c'est donc celui-ci qui a prévalu, soit en faisant disparaître purement et simplement les noms antérieurs, soit — comme cela a été aussi souvent le cas — à se trouver en première position dans l'association des deux noms, ou même encore associé à la fonction du dieu autochtone. Les exemples en sont multiples.

Toujours est-il que *Jovis* a donné en gaulois *Jeu*, qui se retrouve dans le nom du jour de la semaine, *jeudi* (*Jovis dies* = jour de Jupiter) et toute une kyrielle de toponymes en *Mont-Jou*, *Mont-Joie*... parmi lesquels on trouve surtout des toponymes de hauteurs, de collines et de montagnes. Ceci est un fait reconnu et indiscuté.

Jovis a aussi donné en breton *yaou*, en gallois *iau* et en cornique *yow*.

Un autre aspect du problème est l'utilisation du nom de la divinité en tant que nom de famille. Il était d'usage, en effet, à Rome et ailleurs, de rechercher pour les familles influentes soit des origines divines, soit des origines héroïques.

Réservé à l'origine aux familles nobles, ces noms, avec le temps, ont fini par passer au niveau populaire, aussi bien à Rome que dans les provinces. L'individu pouvait porter un nom basé sur la racine *Jovis* sans que cela ne surprenne personne.

Et il en a été le cas de :

Jovinus : né à Reims ; refuse la pourpre en 363 ; consul en 368, mort en 379 ;

Jovinus : usurpateur en 411 ; tué en 413 à Valence ;

Jovien (*Flavius Claudius Jovianus*) : né à Singidunum, proclamé en 363 ; mort en 364 ;

Jovinus : ermite de la fin du IV^{ème} siècle (v. plus loin).

Il est hors de question de pouvoir penser que ces noms aient pu être tirés de celui de Jean, qui à l'époque se prononçait *Johannes* ou *Joannes*, comme nous l'avons vu. Le *v* de la deuxième syllabe permet d'affirmer sans crainte que le nom est basé sur *Jovis*. D'autre part, le climat souvent violemment anti-chrétien de l'époque laisse présumer que les parents auraient hésité et sérieusement réfléchi avant de s'aventurer à donner un prénom chrétien à leurs enfants.

C'est pourquoi, en particulier, les cas de *Jovin* et de *Jovien* sont très intéressants pour notre étude, car ils nous font apparaître des formes familières, voire hypochoristiques, de la forme de base *Jov-* ou *Jou-*. Dans trois cas cités, on peut en plus remarquer que nous avons à faire à des empereurs ou consul issus de la province, ce qui ne manque pas de conférer à leurs noms des approches sensiblement différentes que s'ils étaient issus de métropolitains de l'*Urbs* ou même des Italiens. Dans ce cas, on doit songer à un désir de plaire à l'autorité occupante de la part des provinciaux et, pour ce faire, la première opération consiste à introduire des noms de l'occupant dans le langage national.

En appliquant les mêmes principes hypochoristiques que ceux qui ont donné *Jovinus* à partir de *Jov + in*, ceux qui me viennent à l'esprit sont bien évidemment *Yaouen*, *Youenn*, pour le breton, et *Jaouen*, *Jouen* et *Jouan*, en gallo ou en gaulois. Dès lors, je mets au défi n'importe qui de me prouver que *Youenn*, *Jaouen* ou *Jouan* proviennent de *Johannis* plutôt que de *Jovinus*. Et j'attends les réponses.

On peut pousser plus loin encore le débat. On a vu que *Jou* provient d'un (*Dios*) qui signifie Dieu. Mais on a vu aussi que *Jo*, abréviation de *Javeh*, signifie

aussi Dieu. Donc, qu'il soit basé sur *Jean* ou sur *Jovinus*, le nom de *Jouan* se rapporte de toute façon à Dieu.

Or, ce qui nous apparaît aujourd'hui comme ayant pu être une source de confusion entre des noms payens et chrétiens, je suis persuadé que les autorités religieuses de la chrétienté s'en étaient rendues compte au moment de la supplantation des cultes. Et, si tel a pu être le cas, il faut bien reconnaître que l'occasion était idéale pour supplanter un culte chrétien à un culte païen, puisqu'en l'espèce, on n'avait même pas besoin de changer le nom. Le païen *Jouan* (*Jovinus*) est devenu le chrétien *Jouan* (*Johannis*), sans qu'il y ait eu rupture dans la dénomination.

Est-ce donc surprenant de trouver un toponyme comme Saint-Jouan-de-l'Isle, sous le patronage de saint Jean. Absolument pas. Comme on vient de le voir, le fait de dédier ce site à saint Jean ne prouve en rien que la fondation d'un éventuel village à cet endroit se soit faite à l'époque chrétienne. Or, le site de Saint-Jouan-de-l'Isle consiste en une hauteur dominant la vallée de la Rance. Autre fait intéressant, ce toponyme se trouve à l'extrémité opposée de la cité des Curiosolites, du côté des Redones. N'est-il pas surprenant de trouver le même éponyme, aux confins opposés d'une même cité, dans des conditions similaires: un *Jouan* au sommet d'une colline. Quelle différence cela fait-il avec les autres *Mont-Jou*, *Mont-Joie*... dans lesquels on reconnaît *Montis Jovis*. Aucune. Les données sont les mêmes et répondent de la même façon aux mêmes questions.

Et si l'on cherche à m'opposer que Saint-Jouan-de-l'Isle doit son nom au fait qu'il s'agissait autrefois d'une dépendance de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, en Vendée, je fais remarquer tout de suite que ce

nom de saint Jouin est lui-même issu du nom de saint *Jovinus*, son fondateur, qui vivait à la fin du quatrième siècle. La plus belle preuve de confusion que nous puissions trouver entre les noms de *Jovin* et de *Jean* tient justement à ce que le patronage de l'abbaye en question est dédiée à saint Jouin (*Jovinus*) et à saint Jean. Le fait que la paroisse de Saint-Jouan-de-l'Isle soit sous le vocable de saint Jean ne dessert en rien ma théorie, bien au contraire.

De nombreux auteurs, dont Brekilien et Markale, ont soulevé le fait que la plupart des noms de lieux dédiés primitivement à *Belenos*, qui correspondent quasiment toujours à des hauteurs, ont été attribués à l'archange saint Michel, qui n'est que l'adaptation chrétienne nécessaire de *Belenos*.

Mais on a de quoi être tout aussi surpris par le nombre de toponymes de hauteurs, ou de lieux de cultes sur les hauteurs, sous le vocable de saint Jean. L'un des plus mémorables en la matière est d'ailleurs le mont Saint-Jean de la bataille de Waterloo.

Et qu'est-ce donc, en définitive, que le rite des feux de la Saint-Jean sur les hauteurs, sinon la reprise à l'identique du culte du soleil au moment du solstice d'été, par le symbole de l'offrande d'un grand feu dédié à 'Dieu le Père', père du Jour et de la Lumière? Le nom breton de ce feu est sans équivoque: *tantad*, à savoir: *tan*, "feu", et *tad*, "père" (le feu du Père). En Trégor, le premier des feux traditionnellement allumés était celui du Menez-Bré, lequel, visible de loin, même jusqu'à la côte, donnait le signal de l'embrasement de tous les *tantadoù* de la région.

On pourrait disserter sur ce sujet à perte de vue. Mais la conclusion qui s'impose à ce chapitre est que les noms de *Jouan*, *Chouan*, *Youenn*... ne sont donc pas issus du nom juif *Jean*, ni du latin *Johannis*, mais

correspondent bien en réalité à des formes hypochoristiques de *Jovis*. Compte tenu des éléments géographiques indéniables qui s'y attachent, la cime de Kerchouan doit donc être identifiée au *Montis Jovis* cité par Nennius.

* * * * *

Du point de vue purement géographique, la cote 316 de la cime de Kerchouan correspond au point de jonction des limites des trois cités armoricaines. On peut donc estimer qu'il s'agit d'un point de repère qui remonte au minimum à 500 ans avant J.C. Tout dépend à quelle date on fait arriver les Celtes en ce pays. Mais rien ne prouve que ce repère n'avait pas été déjà déterminé par des populations antérieures, les Gaulois n'ayant fait bien souvent également que de se servir des données de leurs prédécesseurs. En vertu de quoi, nous pouvons dire que ce point précis est l'endroit historique le plus ancien de toute l'Armorique occidentale.

N.B. On notera également que le saint patron de la paroisse de Canihuel, qui s'étend d'ailleurs sur l'extrémité ouest du massif de Kerchouan, était précisément saint Joevin (alias Jouva, Jaoua, Jaouen, Yaouen).

CANT GUIC

Avec l'identification précédente du *Montis Jovis* à la cime de Kerchouan, nous avons maintenant la conviction que la limite de référence est bien la rivière du Gouet, celle-là même qui a constitué pendant au moins mille ans la limite entre les cités des Ossismes et des Curiosolites. La logique veut maintenant que nous suivions son cours jusqu'à la mer.

Or là, comme nous venons de le voir, ce n'est pas un *stabulae* que nous avons, mais deux : Etables-sur-Mer et Hillion.

A) Le cas d'Hillion.

Il s'agit là d'un cas déjà connu de l'histoire de la Bretagne. Il se rattache à l'épisode de la venue de saint Briec et de ses quatre-vingt-quatre moines en Armorique. Cela nous situe vers 485, c'est-à-dire cent ans environ après les événements qui nous intéressent.

Ce que nous en savons est issu du manuscrit de Rouen de la *Vita Briicii*, que l'on pense avoir été composée au onzième ou au douzième siècle. Selon cette "Vie" (chap. 44 et suivants), Briec et ses compagnons ont d'abord mis pied à terre à l'embouchure du Gouet, avant de se regrouper près de la fontaine des Ardents. C'est alors qu'intervient le comte Rigual (*Riwal*), qui commande à ce pays. Après s'être reconnu des liens de parenté et de religion, Rigual fait don à Briec des domaines du Champ-du-Rouvre, puis se retire lui-même dans son autre domaine nommé "... *Aulam Helyoni quae olim Vetus Stabulum uocabatur...*", c'est-à-dire "... Lis Helion que l'on appelait précédemment Vieille Etable...".

Il s'agit actuellement du lieu-dit *Licellion*, en limite sud de la commune d'Hillion. On retrouve d'ailleurs le nom sous la forme *Lissilion* en 1436. Ce nom est issu de *lez*, vieux-breton *lis*, qui signifie "cour", dans son sens de propriété ou assemblée seigneuriale, et de *Sulion*¹.

Sur le plan archéologique, le site de la commune d'Hillion, comme celui d'Yffiniac, la commune voisine de Licellion, sont riches en découvertes gallo-romaines, en objets de toutes sortes, notamment des monnaies du bas empire.

L'étude des toponymes de la région laisse d'ailleurs à penser à une occupation gallo-romaine importante: Pommeret (*pommeratum*, "pommeraie"), Quessoy (*Cassenatum*, chesnaye), Meslin (*Mediolanum* ?), Yffiniac (lieu planté d'ifs ?). On trouve même le toponyme de Cesson, qui semble être issu de 'saxon' et qui peut désigner soit un nom de personne, soit un nom d'une petite collectivité saxonne installée là en qualité de fédérés.

Ce qui semble particulièrement important, en ce qui concerne Hillion elle-même, c'est la convergence et le nombre de voies romaines qui s'y rattachent. Entre autres, Hillion se trouve au carrefour des voies d'Aleth (Saint-Malo) à Carhaix, et de Corseul, via

1.- Étymologie discutée. La racine *sul-* se retrouve dans les noms de rivières: Sulon, affluent du Blavet, qui prend sa source près de Kerchouan; Sullé, affluent du Trieux; dans les toponymes Sulis (Castennec, en Bieuzy), Plussulien (Ploe-Sulian). On trouve aussi Sulloniacis en Grande-Bretagne (Brockley Hills, Middlesex). *Sul-* semble avoir un rapport avec *sol*, "soleil". A moins que Hillion ne soit une forme évoluée de *Hen-lion*, *Hen-léon* (? ancienne légion ou ancien camp de légion ?).

Lamballe, au Yaudet. Mais ce n'est là que la partie visible du problème, qui ne traite que des voies principales de cité à cité.

Hillion retient aussi l'attention en ce qui concerne le réseau secondaire.

Il apparaît, en effet, que deux voies partent (ou aboutissent) à Cesson, de l'autre côté de la baie:

- celle qui va de Cesson à Lamballe, en traversant l'anse d'Yffiniac et se dirigeant vers le bourg d'Hillion, Licantois, Coëtmieux, puis Lamballe;
- celle qui va de Cesson à Aleth, en traversant l'anse d'Yffiniac, passant au bourg d'Hillion, traversant la grève de la plage de la Grandville jusqu'au lieu-dit l'Ermot-d'en-Bas, en Morieux, puis se dirigeant vers Saint-Alban, La Bouillie (*Boelea* ? *Betulus* ?), etc.

Quatre sites émergent donc du fait de leur importance locale: Licellion, qui commande le passage sud; le bourg, qui commande l'extrémité du gué vers Cesson, d'où la présence d'un ancien château fort au milieu du bourg; la Grandville, 'la Grande Villa', qui commande le passage nord de la grève du même nom et qui est riche au point de vue archéologique; et enfin les Ponts-Neufs, qui se trouvent au passage est, vers Planguenoual.

Il est indéniable que trois au moins de ces sites sont d'époque gallo-romaine: Licellion, le bourg (avec l'Hôtellerie) et la Grandville. Ce qui semble encore plus curieux est la présence d'un lieu-dit Fortville, situé au centre géographique de la presqu'île d'Hillion. D'une part, il se trouve à l'intersection des routes de Hillion-Coëtmieux et Licellion-Grandville, et s'inscrit dans un rectangle de 400 m sur 200 m environ et, d'autre part, il serait difficile de ne pas y voir 'la ville forte' ou 'la villa fortifiée'.

Et que dire enfin du lieu appelé Licantois, situé à 800 m de là et où l'on trouve encore les restes d'un manoir du seizième siècle. Si l'on considère que la première syllabe est identique à celle de Licellion, à savoir *lis*, "cour", il est fort probable que Cantois soit un nom d'homme, formé de *cant*, qui entre en composition d'anthroponymes vieux-bretons et peut-être du suffixe adjectival *-oe*.

Ce serait manquer de perspicacité si nous n'évoquions l'un des autres aspects essentiels du site d'Hillion: son emplacement au sud, et dans l'axe exact de la baie de Saint-Brieuc. Il est une évidence incontestable que le site de Lermot et de la pointe des Guettes, au nord du territoire d'Hillion, étaient et sont toujours des points de repères essentiels pour la navigation maritime dans la baie.

On peut parfaitement s'imaginer un balisage aligné sur le cap d'Erquy, la pointe de Pléneuf, la pointe des Guettes et la pointe de Cesson, d'autant que ces quatre points sont confirmés pour avoir été des lieux habités à l'époque du bas empire, aussi bien par la toponymie que par l'archéologie. Ceci fait donc apparaître également que le site de Hillion est lié aussi à celui d'Erquy autant qu'à celui de Cesson. Or, Erquy est reconnu par tous comme ayant été un repère important à l'époque gallo-romaine. Certains pensent même qu'il s'agirait de la *Reginça* de la *Table de Peutinger*.

Quoi qu'il en soit, compte tenu des divers indices que nous venons de voir, il est indéniable que le site d'Hillion a été d'une grande importance à l'époque gallo-romaine, tant du point de vue terrestre que maritime et qu'il était habité de façon permanente et sédentaire par une garnison. De là à ce qu'il soit organisé en *vicus*, même relativement modeste, coule de source.

B) Le cas d'Etables-sur-Mer.

Ce cas est bien plus subtil que celui d'Hillion, car, à première vue, on ne voit pas très bien ce qui pourrait retenir l'attention des chercheurs sur ce site et il faut bien reconnaître que personne ne s'en est soucié jusqu'à présent. Il faut dire que, dans ce cas précis, il s'agit même plus d'histoire ni d'archéologie, mais plutôt de 'spéléologie historique'. (L'essentiel étant de sortir du trou.)

La première chose à prendre en compte est de reconstituer le *plou* primitif auquel Etables a pu se rattacher. Il s'agit en l'occurrence de Plourhan, qui englobait, selon Couffon, Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Etables, Binic, Lantic et Plourhan. Je pense qu'il aurait dû également y rattacher Tréguidel; nous verrons pourquoi dans un instant.

Ce *plou*, c'est-à-dire l'entité territoriale civile, administrative et religieuse, dont dépendait Etables, était borné au nord par Plouha, à l'ouest par Pléguien et au sud par Pordic (ou Plérin, si l'on englobe Pordic à Plérin) et Plélo.

L'étude des contours extérieurs de ce *plou* permet de faire une constatation de toute première importance. En effet, la limite nord, qui va de Tréveneuc à Tréguidel et qui s'oppose en cela aux limites sud des *plou* de Plouha et de Pléguien (y compris Tressigneaux) correspond de façon quasi identique à la limite des toponymes en *ker* et en *ville (villa)*. C'est-à-dire que nous sommes à la limite exacte de la haute et de la basse Bretagne. Cette limite rejoint ensuite le Leff, qu'elle suit jusqu'à sa source. Or, le Leff lui-même a servi de limite entre les évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier. C'est là une curieuse constante géographique et linguistique, déjà soulevée par maints chercheurs.

Voilà entre autres pourquoi je pense qu'il fallait rattacher Tréguidel au *plou* primitif de Plourhan, car ce serait une hérésie de croire qu'il y ait pu avoir une seule paroisse gallo dans le territoire entièrement bretonnant de Pléguen.

Autrement dit, ce *plou* primitif de Plourhan, qui fait partie intégrante du sud du Goélo, appartient au domaine gallo et en constitue même la limite nord-ouest. Ceci est une anomalie car, si l'on tient compte que c'est le Gouet qui a servi de limite entre les cités curiosolites et ossimes, d'abord, et curiosolites et bretonnes ensuite, il aurait été normal que cette zone, jusqu'au Gouet, fût bretonnante, d'autant qu'apparemment, aucun relief particulier, aucune rivière importante, ne vient faire rupture entre le sud et le nord du pays gallo.

Sur le plan intérieur du *plou* proprement dit, on doit aussi remarquer que Etables et Portrieux sont les deux seuls toponymes à valeur descriptive, apparemment d'origine latine, quoique le nom du Portrieux soit lui-même assez controversé et incertain.

Tous les autres toponymes de communes sont bretons.

Certains sont basés sur des éponymes, comme : Plourhan (*Plorhan*, 1181) *Plebs-Gourhan*?; Tréguidel (*Treguedel*, 1407), *Tref-Kidel* ou *-Guidel*?; Tréveneuc (*Trévenech*, 1224), *Tref-Gwennoc*?

Deux autres sont des toponymes descriptifs, rattachés au nom de la rivière Ic: Binic (*Benic*, 1419), bret. *ben* "embouchure" et *ic* (nom de rivière); Lantic (*Lannidic*, 1198), sens incertain: *lann*, paroisse?, *lan-net*, génetaie? ou (*B*)*lannet -ic*, "hauteur au-dessus de l'Ic"?

Le cas du Portrieux est assez complexe, étant donné qu'il regroupe des noms issus de langues diffé-

rentes. Cependant, il y a lieu de tenir compte que le nom d'origine de la paroisse semble avoir été *ecclesia Sancti Coledoci*, 1181, tiré d'un surnom de saint Quay (*sanctus Caius*?). Le nom de Portrieux semble être plus tardif: *Portum Orient*, 1278. La difficulté réside dans le fait que l'on peut interpréter ce nom de plusieurs façons: port de l'Orient (tourné vers l'est)? port près du ruisseau (*rieux* = ruisseau)? port des filets (en gallo, *riev* = filet?)

Mais, en tout état de cause, le nom de Portrieux remonte au plus tôt au treizième siècle et est, de ce fait, étranger à nos investigations.

C'est donc Etables, en breton *Staal*, qui pose problème. La forme bretonne semble n'avoir retenu que le radical latin *stabul-*, mais la forme française, avec un *s* final, permet de penser à un pluriel neutre *stabula*. Autrement dit, le sens serait: les Etables, et l'interprétation que l'on peut en tirer est celle d'un groupe de bâtiments, destinés soit au logement d'animaux, soit au logement de personnes, soit les deux à la fois, ceux-ci s'impliquant de façon réciproque.

Ecartons tout de suite un nom d'origine bretonne ou celtique signifiant "logement de vaches", car les formes données en vieux-breton étaient: *boutig* (*bou*, "vache"; *tig*, "maison"); *bues* (*bu*, "vache, bœuf" + suffixe *-es*). De même, l'étable à bœufs était *buorth* (*bu*, "bœuf"; *gorth*, "enclos").

Quant au nom écurie, en tant que logement de chevaux, celui-ci ne semble pas avoir eu de correspondant spécifique en vieux-breton. Le breton moderne *marshosi* ne dérive que d'un ancien français *marchaucie*, alors que le cornique *marshy* (*marsh*, "cheval"; *ty*, "maison"), n'est qu'un néologisme.

Par contre, le latin *stabula*, ou *stabulum*, est

passé, par l'intermédiaire des Normands de France, en anglais: *stable*, gallois: *stabl*, *ystabl*, irlandais: *stbla*. Il s'agit là d'un phénomène remontant seulement au onzième siècle. Or, à cete époque, qui correspond à l'ancien français, toutes les agglomérations du nord de la péninsule armoricaine sous contrôle breton portent des noms bretons et il n'y a pas lieu, en conséquence, d'invoquer une origine normande pour un toponyme aussi isolé que celui d'Etables dans une zone à toponymes essentiellement bretons.

Le vieux-gallois offre un *stebill*, ayant le sens d'appartement (gallois moderne: *ystafell*); Joseph Loth précise qu'il s'agit d'un pluriel en *i* de *stabel*, issu du latin *stabulum*. Ainsi, nous retombons sur la forme bretonne *staol*, évolution d'un bas-latin **stab(u)lum*, exprimé au singulier.

S'agit-il alors d'un toponyme gallo-romain issu de *stabula*, ou d'un toponyme breton issu de ce même *stabula* ?

Il faut bien garder en mémoire que le cas d'Etables-sur-Mer est unique en Bretagne armoricaine et il paraît surprenant que, si ce mot avait été utilisé couramment par les Bretons en toponymie, ils ne l'aient utilisé qu'une seule fois, alors qu'on en trouve de multiples exemples dans le domaine gallo-romain. Il me semble que le nom d'Etables-sur-Mer est plutôt à classer dans la catégorie des toponymes gallo-romains antérieurs à l'arrivée des Bretons. Tout au plus peut-il être concomitant, d'autant qu'il s'agit d'un terme du langage militaire romain. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit de délimiter un territoire octroyé à des soldats.

L'étude du nom de Plourhan reste incertaine quant à l'éponyme. S'agit-il de *Gourhant*, comme le suggère Couffon ? Dans ce cas, nous pouvons décompo-

ser ce nom en *gour*, "vrai, grand; fort, viril", et *cant*, gallois *canto*, "brillant", et nous retrouvons la racine *kant*, ou *cant*, ou *quant*, du nom de *Quentovic*, associée à un nom de lieu dominant. Ou bien s'agit-il de *Eran*, comme le suggère le clergé ? On pourrait penser à *Erin*, qui est effectivement en composition dans Plérin, ou penser à un nom gaélique, *Erin* étant le nom irlandais de l'Irlande. D'ailleurs, tout ce secteur semble avoir été touché très tôt par la vague religieuse venue d'Irlande, comme semble l'indiquer le nom de *Guingard*, en Pordic (saint Fingar, ou *Gwengar*). Cependant la présence d'un *h* à cet endroit dans le nom de Plou-rhan laisse plutôt penser à la flexion d'un *g* ou d'un *k*, ce qui m'amène plutôt à penser en faveur de *Gourhant*. Je crains malheureusement que ce soit tout ce que nous puissions en dire, au niveau actuel des recherches.

Après décantation de cette étude toponymique, il semble certain que le nom d'Etables soit plus ancien que celui de Plourhan et que Etables représente en fait ce qui reste du nom gallo-romain originel de toute cette contrée. Le nom d'Etables ne serait qu'un reliquat, un vestige, je dirais même une séquelle de ce nom ancien. Plourhan n'a fait que supplanter le nom d'Etables pour l'identification de ce territoire.

L'archéologie nous donne cependant des indices. Outre les anciennes voies de communication que l'on peut voir sur les cartes annexées, Frotier de La Messelière nous cite une enceinte rectangulaire de 100 x 140, dite camp de Saint-Uriel, en Plélo, ainsi que de longues mottes ovoïdes, qui semblent plutôt d'inspiration celtique, comme le Bois-de-la-Salle, en Pléguien, la Vieille-Cour, en Lantic, la Cuve, en Pordic, et le Château-Goello, en Plélo. Mais, en définitive, ce sont les auteurs d'ouvrages itinéraires et descriptifs qui

nous renseignent le plus en ce domaine. A telle enseigne, Ogée nous apprend qu'à la fin du dix-huitième siècle se trouvait à Pordic un camp romain, associé à une tour servant de fanal pour la sécurité des navires.

Fréminville, écrivant en 1837, dit ne pas avoir vu ni le camp ni la tour, mais cite quant à lui une maison de bains ou thermes à l'usage de la garnison qui occupait le camp de Binic, ainsi que la découverte de quelques médailles.

Même si l'érosion naturelle, et en particulier l'érosion maritime, de même que les travaux agricoles, ont fait disparaître aujourd'hui toutes traces ou presque des vestiges romains, il n'y a pas lieu cependant de rejeter toutes ces informations en bloc. C'est souvent en agissant de cette façon que l'on bloque inutilement la réflexion.

Essayons donc de rester pragmatiques, ou cartésiens. Les Romains étaient avant tout guidés par le sens pratique, sinon matérialiste. Si, comme nous l'avons vu précédemment, rien ne diffère ni ne sépare de façon évidente le nord du sud du pays Goello, c'est qu'en réalité, ce n'est pas sur terre qu'il faut en chercher l'explication, mais sur mer. Et ceci nous ramène, une fois de plus, à la configuration de la baie de Saint-Brieuc. En effet, si nous observons bien cet 'entonnoir' presque régulier, nous nous apercevons que l'embouchure de l'Ic est exactement à la même latitude que la pointe de Pléneuf-Val-André et que le Portrieux correspond exactement à la latitude du cap d'Erquy. Encore un peu plus de perspicacité, et nous nous apercevons que les centres d'Etables et d'Erquy sont exactement, eux aussi, à la même latitude. En fait, Etables se trouve être le pendant occidental de Erquy, ces deux points étant symétriquement disposés par rapport à l'axe de pénétration dans la baie de Saint-Brieuc. Nous ne pou-

vons que remarquer la judicieuse disposition des trois points Erquy-Hillion-Etables, qui constituent, l'un comme l'autre, des repères géographiques pour la navigation dans la baie. Cela explique en même temps la présence de trois toponymes latins, la présence de phares, de feux et de tours de guet et, en corollaire, la nécessité d'un détachement constituant la garnison de chacun de ces sites. L'ensemble est lié.

Un autre détail curieux a retenu mon attention lors de mes investigations. En observant les axes de l'église de Tréveneuc et du château de Pommorio, qui lui est contigu, j'ai remarqué que, non seulement l'axe de l'allée centrale aboutissait exactement à l'axe de l'église, mais également que, contrairement à ce qu'il apparaît à première vue, il n'est pas orienté est-ouest, mais qu'il est légèrement oblique vers l'est-sud-est et que, si on le prolonge à l'infini, il aboutit lui aussi sur Erquy. Y a-t-il une relation de cause à effet, je ne le sais. Ce qui est remarquable, en tout cas, est que le site de l'église de Tréveneuc correspond exactement à l'alignement géographique de la pointe du Grouin, près de Cancale et de la pointe du Cap Fréhel.

Le nom du château lui-même est curieux : *Pommorio*. Doit-on le rattacher à la racine de *pommertum*, qui a donné tous les autres Pommerit, Pommeret.. ou doit-on s'imaginer un rapport avec *pomerium*, "emplacement d'un territoire urbain", ou encore avec "limite, bornes" ?

C) La véritable 'cité' mentionnée par Nennius.

Nous voici donc confrontés à un curieux problème, à savoir que nous sommes en présence de deux toponymes anciens basés sur *stabulum* ou *stabulae*, qui ont été plus ou moins abandonnés tous les deux à des époques très voisines pour laisser la place à des topo-

nymes bretons: *Vetus Stabulum* devient *Lis*Sulion* et *Stabulum* disparaît sous Plourhan, *Plebs (Gourhant)*. Qui plus est, en grattant un peu les toponymes, on peut faire apparaître dans chaque cas un nom basé sur le radical *kant*: *Gour-kant* et *Lis-kant*.

Notons enfin qu'à l'intérieur d'un *plou* peut se cacher un *gwik-* (*vicus*), comme le montre la dualité utilisée pour plusieurs communes: Ploudalmézeau/Gwitalmeze, Plougar/Gwikar, Plougourvest/Gwikourvest, Plounevez/Gwinevez..., dans lesquelles le *plou* représente l'ensemble de la commune moins le *gwik*, qui désigne le bourg central. Peut-on voir alors à l'intérieur de *Plebs*Gourhant* un *Gwik*Gourhant*? Pourquoi pas! En traduction littérale latinisée, cela aurait donné *vicus-viro-cant-* ou encore *viro-canto-vicus*.

Mais Hillion pourrait en dire autant vis-à-vis de Licantois. Car *lis*, en tant que cour seigneuriale, ne désigne pas seulement une assemblée de personnes, ni la propriété ou le château du seigneur; il désigne tout ce qui s'y rattache, autant les biens que les personnes. La traduction latine de *lis* est *aula*, qui désigne le mur d'enceinte avec tout ce qu'il y a à l'intérieur. Nous avons bien là une notion d'ensemble clos et fermé. Pourquoi alors ne pas s'imaginer un *vicus* derrière le nom de Licantois? Le sujet est inépuisable.

Après tout, la question de Quentovic, dans le Pas-de-Calais, n'est toujours pas résolue, elle non plus, puisque deux communes, dont l'une se nomme précisément Etaples et dont l'autre prétend avoir été un *vicus*, revendiquent ce nom de Quentovic, du fait qu'elles se trouvent toutes deux sur les bords de la rivière Canche.

En fait, comment pourrions-nous sortir de cet imbroglio? Tout simplement par l'observation que l'on peut trouver autant de Quentovic que les trois noms

qui se réfèrent à *Stabulum*: Etaples, Etables, Hillion. C'est donc que nous avons tous les ingrédients d'une confusion magistrale entre ces trois sites, d'autant qu'ils répondent également tous les trois à la même fonction: un point de repère maritime sur la Mer de Bretagne. Comment démêler cet écheveau, en tenant compte du texte de Nennius?

Reportons-nous au texte de référence: "... la cité que l'on nomme Cant Guic...". On peut remarquer que Nennius parle au présent. Or, comme Nennius écrivait entre 796 et 826, comme l'a souligné Fleuriot, il s'agit donc de l'identification faite par un auteur du huitième siècle à partir d'un nom de lieu en usage à son époque. Or, personne n'a encore prouvé jusqu'à ce jour que ce nom ait bien été porté par une ville, pas plus en ce qui concerne Etaples que Montreuil-sur-Mer. On en est seulement au niveau des supputations. Mais on n'a pas de preuves. Comment peut-on s'imaginer qu'une ville d'assez grande importance de cette époque ait pu disparaître sans laisser de trace et qu'on ne sache même plus où elle se trouvait. C'est inconcevable.

Seulement, il faut bien se dire qu'au début du huitième siècle, les noms anciens des deux sites d'Armorique avaient également disparu, l'un ayant été recouvert par Plourhan (Etables), l'autre étant devenu Lis-Helion (*Vetus Stabulum*). Quand le scribe du huitième siècle a eu une référence à partir d'un toponyme *stabulum*, ou *stabulae*, et une autre à partir de *Cant*, il a donc pris en considération le seul qu'il avait sous la main et qui lui semblait logique: le *vicus* situé près de la rivière *Cantia*. Autrement dit, Quentovic, dans l'idée du scribe du huitième siècle, se trouve bel et bien à l'embouchure de la Canche... mais ne correspond pas au site pris comme référence, quatre cents ans avant, dans des conditions historiques et politiques différentes.

Le nom de Quentovic aura donc été, en quelque sorte, le plus beau miroir aux alouettes de toute l'histoire bretonne, puisqu'à cause de lui, toutes les études ont été bloquées depuis bientôt mille deux cents ans.

Finalement, la 'cité' dont parle Nennius n'est pas Quentovic, mais une autre, ce qui ne simplifie pas le problème.

En toute honnêteté, je ne pense pas qu'aucun site de la côte d'Etables-sur-Mer, de Pommorio au Gouet, puisse revendiquer d'avoir été une cité. L'absence d'un réseau routier structuré et d'une certaine importance s'y oppose. A tout prendre, Etables-sur-Mer n'aura été que l'un des points complémentaires de référence dans la délimitation de 384.

Dès lors que c'est le Gouet qui est la limite des Curiosolites et des Ossismes, c'est là que se trouve la clef de l'énigme et c'est Hillion qui y répond le mieux. Car Hillion, comme nous l'avons vu, constitue la plaque tournante entre les deux côtés de la baie de Saint-Brieuc. C'est le point central du système de repérage maritime de la baie, aussi bien que le point de rencontre et de passage des grandes voies de circulation. De plus, c'est là que se trouve la résidence du comte qui commande au pays. Ce ne sont pas là de minces considérations car, s'il est un point de repère important entre tous sur la côte nord de l'Armorique, c'est bien celui-là. D'ailleurs, ce n'est certainement pas par hasard si Saint-Brieuc, l'héritière de Hillion, est devenue plus tard la ville principale, puis le chef-lieu des Côtes-du-Nord.

Quel pouvait être le nom de la cité ou du vicus où se trouve aujourd'hui la commune de Hillion ?

La Table de Peutinger indique le nombre XXII, désignant la distance entre *Condate* (Rennes) et *Fanum*

Martis (Corseul). Si l'on fait le calcul à partir de la lieue gauloise, dont la valeur se situe entre 2 338 et 2 475 m, on obtient une distance de 51,436 km et 54,450 km. La distance à vol d'oiseau est de 54,500 km. On aura beau dire qu'au sol les distances sont plus longues, on est tout de même obligé d'admettre qu'il y a là une assez grande précision dans les mesures, car les pourcentages de différence sont minimes.

De *Fanum Martis* (Corseul) à *Reginca* (site discuté), la même Table indique le nombre XIII. Si l'on applique les mêmes données, nous trouvons une distance de 32,732 km à 34,650 km.

Les chercheurs et observateurs modernes sont réservés concernant l'identification de *Reginca* et Erquy. Voici ce qu'en dit M. Guéguen, dans la plaquette *Réflexion sur les origines du nom d'Erquy* :

"Dès lors, dans l'hypothèse où la ville d'Erquy serait située sur le site ancien d'une ville figurant sur la Table de Peutinger, on doit s'attendre à retrouver le tracé d'une grande voie de communication qui la relierait au Chemin-Chaussée, ancien carrefour des voies conduisant directement à trois chefs-lieux.

"Or, il est significatif que les archéologues n'aient pas retrouvé le tracé de ce grand axe présumé. Ils ont dû adopter un tracé théorique d'anciens chemins qui auraient constitué la trame d'exploitations agraires."

De plus, on notera que la distance, à vol d'oiseau, de Corseul à Erquy, n'est que de 27,500 km. Le pourcentage d'erreur varie entre 16 et 20 %, ce qui est beaucoup trop élevé, à l'évidence.

Par contre, le site d'Hillion a tout ce qu'il faut,

quant à lui, pour revendiquer une réelle importance, comme nous l'avons vu. Par opposition à Erquy, qui en est toujours à rechercher sa grande voie de communication, ce n'en est pas seulement une qui passe sur le site d'Hillion, mais deux, et ceci, sans compter le réseau secondaire.

Le plus surprenant est que les deux distances calculées à partir de la Table de Peutinger, 32,732 km et 35,650 km aboutissent, de toute façon, sur le site d'Hillion. La plus courte s'arrête aux Ponts-Neufs, qui constituent l'entrée du territoire d'Hillion, et la plus longue aboutit au lieu-dit la Fortville, 34,500 km. On peut dire que la marge d'erreur étant tellement insignifiante qu'il n'y en a pas.

Enfin, même si ce dernier indice reste au niveau de la simple observation, je fais également remarquer que la Table de Peutinger indique le nom de *Reginca* à l'endroit d'aboutissement d'une voie au fond d'une baie d'un golfe plus important. Cela ressemble à l'idée du golfe formé par la presqu'île du Cotentin (Normandie) et la côte nord de l'Armorique et à la baie de Saint-Brieuc qui en est tributaire.

Mon attention avait au départ été attirée par la représentation sur la carte au 1/50 000^e du site de la Forville. D'une part, il se trouve au centre géographique de la péninsule de Hillion. D'autre part, il s'inscrit dans un rectangle de 400 x 200, situé au carrefour des voies de communication de la presqu'île. La carte au 1/25 000^e n'apporte guère de précision supplémentaire. Par contre, le plan cadastral au 1/2 500^e fait apparaître que ce rectangle de 400 x 200 n'est en fait que la moitié nord d'un carré presque parfait (400 x 450), délimité du côté ouest et sud par des chemins désaffectés, du fait du passage de la voie ferrée, et du côté est par un chemin qui aboutit à la Ville-Pépin. Il appa-

raît, en définitive, que le chemin qui va du bourg de Hillion à Bourboutel correspond à l'axe nord-ouest - sud-est de ce carré et que le chemin qui va de Lican-tois à la Bécherie correspond à l'axe nord-est - sud-ouest de ce même carré. Ces chemins correspondent par conséquent, presque exactement, aux axes médians de ce vaste carré de dix-huit hectares.

Cela ressemble fort à l'emplacement d'une ville ancienne basée sur un canevas romain. On est alors en droit de penser que le toponyme de Fortville n'est ni un hasard ni une aberration, mais qu'il correspond bien à l'image d'une ville ceinte. On pourra comparer utilement ce schéma avec celui de Caerwent, en pays de Galles, où une agglomération restreinte n'occupe plus, là non plus, que les axes médians d'un ancien camp. Voir schémas et photographies.

Les noms des parcelles du quart sud-est de ce carré attirent aussi l'attention. Au cadastre, ils sont identifiés sous le nom global *Devant-del-us*. Le patois gallo local prononce : "D'vant d'zu". Si on considère que le mot *us* désigne l'huis, c'est-à-dire la porte, on obtient le nom : *Devant-la-Porte* ou *Devant-les-Portes*, ce qui est également significatif vis-à-vis du site. Sauf à sourire du vieux principe de la 'clef des champs', on doit tout de même reconnaître que, dans le cas présent, le thème de la Porte correspond bien au site.

Le quart nord-est est entièrement appelé *Forville*, ainsi que la moitié du quart sud-ouest, le reste de celui-ci étant dénommé *Tertanias* ou *Tétanio* (?). Le quart nord-ouest est appelé le *Tertre* et correspond effectivement à la partie la plus élevée du carré. Au-delà, en limite, nous avons les toponymes de la *Navière* et des *Fossés*.

La visite indispensable sur le site fait apparaître que la Forville se trouve sur la partie la plus élevée de

la commune de Hillion, sur une sorte de faux plat légèrement incliné au sud-ouest et protégé à l'ouest par le Tertre, à l'est par la hauteur de Bourbouté. C'était effectivement un site idéal pour implanter un camp, car il correspond bien à la description faite par le Pseudo-Hygin et aux commentaires qui en sont faits par M. Le Noir, son traducteur. Des observations faites à partir de photographies aériennes seraient en l'es-pèce d'une grande utilité.

Si nous sommes bien en présence d'un camp romain, nous pouvons d'ores et déjà donner les précisions suivantes :

- la médiane nord-ouest - sud-ouest, correspondant à la route de Hillion à Bourbouté, correspond à la *via praetoria* ; la porte donnant sur Hillion était la porte prétorienne ; celle donnant sur Bourbouté étant donc la porte décumane ;
- la médiane nord-est - sud-ouest, correspondant au chemin de Licantois à la Bècherie, correspond à la *via quintania*. Peut-être doit-on voir dans ce nom l'origine réelle du nom de Licantois, qui n'en est finalement que le prolongement.

D'autres toponymes voisins sont peut-être liés à l'existence de ce camp : les Fossés, la Navière (*no-verca* ? cf. pseudo-Hygin, note 97).

Le dernier point important qu'il nous faut étudier concerne le nom de *Reginca* lui-même. Que peut-il signifier et qu'est-il devenu ?

Sur le plan de l'étymologie, ce nom présente une étrange ressemblance avec celui de *Regulbium*, aujourd'hui Reculver, dans le Kent. Je puis affirmer, pour l'avoir personnellement visité, que ce site de Grande-Bretagne où se trouve un ancien camp romain, correspond à une éminence située à l'angle

nord-ouest de l'ancien bras de mer de la Ventsum. L'étymologie qui semble être admise est celle de "promontoire", soit à partir de *prae*, ou *pro* + *gulba* (bec, promontoire), soit à partir de *pro* ("grand") pour donner "grand promontoire". Dans le cas présent, on pourrait donc tenter une étymologie sur *re* (*prae*, *pro*), "devant" et *cingo*, "passage" (cf. Dottin, page 245 : *cingo*, terme de nom propre ; irl. *cingim*, "je marche").

Il est possible que ce nom ait disparu, certes. Mais il est également possible qu'il nous ait été transmis, soit sous forme évoluée, sans en combinaison, soit les deux à la fois.

Si évolution il y a eu, cela a dû se faire à partir de la flexion des consonnes internes, à savoir que le *g* et le *c* ont pu devenir *h*, d'abord aspiré, puis muet. L'orientation des recherches devrait donc se faire sur */re(.)in(.)*, pour donner **Réhing*, **Réhinh*, ou **Réin*.

Je ne pense pas me tromper en disant que ce nom correspond à celui du Tertre-à-Rien (ou Terterien au cadastre) et qui est précisément le nom de l'éperon situé à 750 m à l'ouest du tertre de Forville, en bordure du chemin qui conduit au bourg de Hillion, c'est-à-dire dans le prolongement de notre supposée voie prétorienne.

Ce nom signifierait alors 'le Tertre de *Reginca*' et peut-être est-ce là que se trouve l'origine du peuplement de la presqu'île d'Hillion. Ce tertre correspond, en effet, assez bien à la définition de promontoire puisque, de son sommet, on a un panorama complet sur toute la partie ouest de Hillion, ainsi que sur toute la baie de Saint-Brieuc. Il s'agit d'un point de repère remarquable et permanent puisque, aujourd'hui encore, s'y trouve une croix latine assez haute, visible de la majeure partie de la commune. D'ailleurs, l'impression

que l'on a en entrant sur le territoire d'Hillion, en venant par Licellion, est que cette éminence correspond assez bien à l'idée que l'on peut se faire d'un 'éperon' d'oppidum gaulois. A supposer que ce site soit la véritable Reginca, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un camp romain ait pu être installé à proximité et que ce camp ait hérité du nom gaulois.

On pourra alors m'opposer le nom de la commune de Plurien, car on pourrait alors identifier la deuxième partie du nom, Rien, comme également issue de Reginca, selon le même principe d'évolution, d'autant que le site de Erquy n'en est pas très éloigné. Les formes anciennes connues de Plurien sont: ... *sancto Rhien...* (1181).

Généralement, on rattache ce nom à celui de Urien, l'un des personnages des romans arthuriens et dont la forme ancienne aurait été Urbigenos, que l'on explique par "prince héritier". Mais il y a surtout en défaveur de Plurien sa distance par rapport à Corseul: 24 km, qui ne correspond pas du tout avec la distance indiquée par la Table de Peutinger.

Compte tenu de tout ceci, je pense que l'on peut maintenant affirmer que Reginca correspond au site de la Forville en Hillion et que c'est de cette 'cité' que Nennius a voulu parler et qu'à défaut d'en connaître le nom véritable, il l'a désignée sous celui de *Cant Guic*. Nous avons donc perdu le *Cant Guic*, mais retrouvé Reginca.

Cela relance de fait le problème concernant Erquy, pour lequel on n'a pas, il est vrai, trouvé à ce jour d'étymologie satisfaisante¹. Il semble peu proba-

1.- Erquy: On peut noter la ressemblance de notre toponyme

ble que l'on puisse invoquer une racine (*m*)*erk*, désignant le cheval, après ablation du *m*; la perte de ce *m* initial ne semble confirmé en aucun cas ni en celtique, ni en d'autres langues indo-européennes².

Par contre, on peut utilement réfléchir à une évolution possible d'une racine indo-européenne **perk**wus*, "chêne", et qui entre autres a donné en gaulois latinisé *Hercynia silva*, "forêt hercynienne" (de chêne), après chute du *p* initial.

L'interprétation de Erquy par "chêne(s)", "lieu planté de chênes", peut être confortée par les toponymes à valeur botanique de la région (Quessoy: *Casse-natum*? "chênaie"; Pommeret, *Pommeratum*, etc.).

avec celui de la commune Arques, dans le Pas-de-Calais (Arkae, vers 668), celle de Les Arques, dans le Lot (Arcae, ville des Volsques), celle de Ergué (-Armel, -Gabéric), dans le Finistère.

2.- Cf. envoi de l'Institut d'études indo-européennes, université de Lyon-III, et observations de Turiaw Le Mentec.

LA VERITABLE LIMITE

Nous avons maintenant les trois points primordiaux cités par Nennius :

Montis Jovis, à la source du Gouet, sur la cime de Kerchouan ;
Cant Guic (nom erroné, à Hillion) ;
Cruc Ochidient, au Menez-Hom.

Et pourtant, l'enquête n'est pas terminée. D'une part, Nennius nous dit : "... depuis l'étang () du *Montis Jovis*...". Et, d'autre part, nous avons vu qu'il existe une anomalie au niveau du sud du Goello, celui-ci étant gallo alors que, logiquement, il aurait dû être bretonnant au moins jusqu'au Gouet. Cela nous demande de pousser la réflexion encore plus loin.

L'ETANG DU MONTIS JOVIS

Il n'y a pas besoin de se perdre en d'inutiles détours : il n'y a pas d'étang au sommet de la cime de Kerchouan. Le seul plan d'eau qui existe aujourd'hui au lieu-dit Toul-ar-Sparlo n'est dû qu'à la présence d'une ancienne carrière à ciel ouvert. Par ailleurs, les quelques aménagements des sources du Gouet et de l'Oust ne peuvent pas, en eux-mêmes, évoquer l'idée d'étangs.

Le pays environnant comporte, certes, de nombreux étangs mais, comme dans le cas de ceux de Saint-Bihy, les plus proches de la Cime, il s'agit de retenues d'eau artificielles, alors que l'étang cité par Nennius est, selon toute évidence, un étang naturel. Malheureusement, il est difficile aujourd'hui de recon-

naître les anciens étangs naturels de cette époque, soit parce qu'ils ont été aménagés en retenues artificielles, soit qu'avec l'érosion naturelle aussi bien que par des travaux agricoles, ils ont pu se trouver comblés et disparaître à tout jamais. Mais ceci ne doit pas constituer pour nous une dérobade et ne nous empêche pas de pousser plus avant nos investigations.

Revenons au texte de Nennius. La forme utilisée est la suivante: "... a stagno quod est super verticem Montis Jovis...". Ce qui trouble, dans cette phrase, est donc l'association: "... est super verticem ...", que plusieurs auteurs ont traduit par: "... qui est au sommet du Montis Jovis...", comme nous l'avons vu précédemment.

Or, comme il est rare, sinon impossible, de trouver un étang sur le sommet d'une montagne, étant donné qu'il y a forcément toujours des reliefs qui sont plus hauts que le niveau de l'eau, tout au plus peut-on dire "auprès du sommet". Mais à lire ces auteurs, on se rend bien vite compte que cette recherche ne semble pas provoquer chez eux un grand sentiment d'enthousiasme. Du reste, Fleuriot lui-même cite le Grand Saint-Bernard, qui n'est pas un sommet, mais un col, ce qui implique forcément l'idée d'un passage plus bas que les sommets, même s'il est vrai que ce passage est lui-même plus élevé en altitude que ses voisins. En tout cas, même si ce col est élevé, il n'en constitue pas pour autant un sommet, au sens propre du mot.

Comme nous l'avons déjà dit, il est indispensable de rechercher tous les sens de la formule latine *super verticem*. Ceux qui correspondent le mieux à l'objet de cette recherche sont les suivants: "au-delà de"; "plus loin que"; "au nord de"; "à la verticale de". A savoir que l'on peut alors traduire: "... l'étang qui se trouve / au-delà de / plus loin que / au nord de / à la verticale du / sommet du Montis Jovis ...".

La vérité se trouve une fois de plus dans la topographie et dans la logique. Puisqu'il nous faut orienter nos recherches entre la Cime de Kerchouan et la Manche, c'est-à-dire vers le nord, faisons comme l'auraient fait des voyageurs de cette époque, suivons la route gallo-romaine de Kerchouan au Sépulcre. A Saint-Gildas, nous sommes à la source de nombreux ruisseaux affluents du Trieux, à l'ouest, et du Gouet, à l'est. Or, cette route passe aussi dans la commune du Leslay, c'est-à-dire à la source du Leff, affluent du Trieux.

Il faut le souligner, nous sommes là sur un point historique et précis de l'histoire de Bretagne, tout simplement parce que le Leff a justement servi de délimitation entre les évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier, pendant près de mille ans, sur tout son cours, et de limite entre la haute et la basse Bretagne, sur son cours supérieur, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Douremeur, à Kerymber, en Bringolo.

Après recoupement d'une visite sur place avec les renseignements recueillis auprès du maire de Leslay et des propriétaires concernés, il apparaît que le Leff est alimenté par trois sources principales: celle de Beaumanoir, la plus orientale, celle de La Ville-Collio, au milieu, et celle de Penpoulo, la plus occidentale.

L'étang de Beaumanoir, pour aussi superbe qu'il puisse être dans son cadre magnifique, est une retenue d'eau artificielle, avec chaussée et vanne et, par conséquent, sort de nos investigations. A La Ville-Collio, il n'y a pas d'étang. Par contre, à Penpoulo, il y a effectivement un étang naturel, plus proche d'ailleurs du marécage que du plan d'eau. Le nom du lieu-dit est lui-même un indice intéressant puisque, outre le fait qu'il soit breton, il signifie aussi "le bout des mares": breton *penn*, "bout, extrémité, sommet"; *poull*, "mare" (*poulloù*, "les mares"). Les mots correspondants dans les au-

tres langues celtiques sont, en gallois: *Ilyn* (breton *lenn*, "lac"); *pwll*, "étang, mare"; en cornique: *pol*, *lagenn* (breton: *lagenn*), *stagen*, "étang" (breton *stank*, *stankenn*); gaélique: *loch*, "lac" (breton: *loc'h*), *lochán*, "petit lac", *linn*, "lac". Comme on le voit, l'acceptation du mot *poull* n'est pas réservée d'une façon stricte au sens de "mare", mais peut s'appliquer à toute sorte de plans d'eau.

Autre chose curieuse, l'extrémité de l'étang est marquée d'une croix et on prétend que le lieu aurait été habité autrefois par des moines.

Quoi qu'il en soit, force nous est de reconnaître que le Leff, rivière limite, prend effectivement sa source dans un marécage. Il apparaît donc qu'il s'agit de moins en moins être le fait du hasard si Nennius a parlé d'un étang, puisque c'est effectivement de là que part la limite entre le Trégor et le Goëlo.

Je pense donc sincèrement, même si l'aspect du site n'est peut-être pas obligatoirement celui qui était le sien à la fin du quatrième siècle, compte tenu qu'en mille six cents ans les modifications dues à des faits naturels aussi bien qu'à l'intervention humaine ont pu rendre la donnée incertaine, que l'étang cité par Nennius a toutes les chances d'être celui de Penpoulo, en la commune du Leslay.

L'explication du caractère gallo du sud du Goëlo.

Les cas de la source du Leff et du site d'Etables présentent un schéma identique: ils sont tous deux à proximité de la limite traditionnelle du Gouet, mais ils ne sont pas dessus. Ils sont tous les deux au nord de cette limite et, chacun, à une extrémité de la zone gallo du pays goëllo. La raison me semble maintenant limpide.

Les autorités gallo-romaines et bretonnes ont

d'abord choisi le Gouet comme limite de référence. Cela ne faisait que confirmer la limite traditionnelle des anciennes cités. Mais elles se sont rendues compte que cela allait créer une gêne au niveau de la gestion de la circulation maritime de la baie de Reginca. En effet, pour qu'il y ait cohérence dans l'organisation des signaux et des phares côtiers, il valait mieux que la responsabilité en soit confiée à une même garnison avec un commandement unique. Il s'est donc avéré qu'il était indispensable que le site d'Etables-sur-Mer, c'est-à-dire la côte entre Tréveneuc et le Gouet, dépende aussi de la même autorité que celle de Hillion, de Cesson, de Pléneuf et d'Erquy.

Il s'est donc trouvé que le Gouet ne répondait plus aux données requises. Les autorités gallo-romaines et bretonnes se sont alors reportées, d'un commun accord, sur la rivière la plus proche située à l'ouest du Gouet, à savoir le Leff, d'une part, et sur le site le plus septentrional d'Etables, à savoir Tréveneuc, d'autre part. Cette zone correspond tout simplement au bassin de la petite rivière de l'lc.

Les Bretons se sont installés à l'ouest et au nord de cette ligne: source du Leff - Tréveneuc. La partie sud du Goëlo a été rattachée à la cité des Curiosolites et en a suivi les destinées.

La logique historique s'en trouve ainsi respectée et vérifiée, puisqu'il est vrai que le Leff, depuis maintenant mille six cents ans à l'année près, a effectivement servi de limite entre la haute et la basse Bretagne, c'est-à-dire entre la Bretagne bretonnante et la Bretagne gallo.

CONCLUSION

La meilleure conclusion que l'on puisse proposer est à mon avis celle qui consiste à refaire la synthèse du texte de Nennius, à partir des éléments historiques et géographiques issus des analyses précédentes, et ceci dans un langage correspondant à notre façon actuelle de penser. Voici donc le canevas reconstitué :

En 383, Magnus Maximus, un espagnol en poste en Bretagne, se fait proclamer empereur, avec le soutien de sa belle-famille et de la légion locale, la XXème légion Valeria Victrix, composée essentiellement de Cornovii.

Après être passé en Gaule et s'être emparé du pouvoir, Maxime gratifie ses fidèles soldats bretons de territoires dans le nord-ouest de la Gaule, territoires qui font face au sud-ouest de l'île de Bretagne, c'est-à-dire en communication directe avec leurs fiefs insulaires.

Les territoires ainsi octroyés sont prélevés sur celui de la cité des Ossismes, selon les points de repères :

- la source du Leff, qui se trouve au-delà, à la verticale et au nord de la cime de Kerchouan ;
- le site d'Etables-sur-Mer, c'est-à-dire l'ensemble de la côte de Binic à Tréveneuc ;
- le Menez-Hom.

Le tracé de la limite est donc le suivant, en partant de la baie de Saint-Brieuc :

- Pommorio (Tréveneuc),
- Bois de la Salle (entre Pléguen et Lantic),
- confluent du Leff et du Dourmeur,
- le Leff, jusqu'à sa source à Penpoulo, en Le Leslay,
- la ligne des crêtes et de partage des eaux des monts d'Arrée,
- forêt de Beffou (source de l'Aulne, aux points de jonction avec la route de Carhaix au Yaudet),
- la rivière Aulne sur l'ensemble de son cours jusqu'au Menez-Hom et jusqu'à l'embouchure de la rade de Brest.

Le nouveau territoire breton est constitué par l'ensemble des terres situées au nord de cette ligne.

La ligne de crêtes ainsi établie, allant du Leslay à la forêt de Beffou, épouse à peu de chose près ce qui sera plus tard la limite des évêchés de Cornouaille et de Trégor. Les différences les plus marquantes se trouvent au niveau de Saint-Connan - Saint-Gilles-Pligeaux - Kerpert, d'une part, et de Bulat-Pestivien, d'autre part. Il s'agit dans chaque cas d'une transgression de l'évêché de Cornouaille sur la zone géographique du Trégor.

Autrement dit, on peut définir la zone bretonne de deux façons :

- a) Elle occupe l'ancien territoire des Ossismes, sauf : le pays de Quimper jusqu'à l'Aulne, le Poher (pays de Carhaix, de l'Aulne jusqu'à l'Oust) et le sud du Goëlle (de Tréveneuc au Gouet), cette dernière partie étant rattachée à la cité des Curiosolites ;
- b) Elle correspond à la frange littorale maritime

nord et nord-ouest de la cité des Ossismes, à savoir : la moitié nord du Goëlle, de Plouha à Bringolo, l'ensemble du Trégor et du léon, le Poher occidental (de l'Aulne aux monts d'Arrée) et la zone comprise entre le Léon actuel, les monts d'Arrée, l'Aulne et la rade de Brest.

Cette zone bretonne, qui va de Plouha au Menez-Hom, mérite bien le qualificatif de "Berceau de la Bretagne armoricaine".

EPILOGUE

Amnistie de Théodose.

Ainsi que nous l'avons vu, il paraît évident que l'amnistie décrétée par Théodose a concerné également les soldats bretons de Maxime installés en Armorique. Au demeurant, il s'agissait malgré tout de troupes bien organisées et équipées, pour ne pas dire des troupes d'élite, et cela aurait été une erreur de la part de Théodose que de chercher un affrontement avec elles, d'une part parce que le territoire qu'elles occupaient n'était pas vital pour la défense de l'Occident, et que, d'autre part, l'Empire avait déjà assez de soucis comme cela pour ne pas s'éterniser davantage dans des guerres civiles qui auraient fait disparaître encore bien des soldats valides dans chaque camp et, enfin, que les soldats bretons installés là à la faveur d'une amnistie ne pouvaient que devenir favorables au nouvel empereur et lui constituer une force d'appoint éventuel pour le contrôle et le maintien de l'ordre dans cette partie ouest de la Gaule. Aussi, en 388, Théodose confirma-t-il, sous forme d'amnistie, les Bretons dans les territoires dont ils avaient été précédemment gratifiés par Maxime.

L'organisation de ce nouveau territoire.

Il serait hasardeux, pour l'instant, d'aller trop loin dans cette investigation. Comme on le dit, à vouloir trop démontrer, on finit par ne rien démontrer du tout.

On peut noter toutefois que la ville qui semble

émerger à cette époque est Saint-Pol-de-Léon, qui figure sur les cartes sous le nom de *Legio*. Peut-être s'agit-il de l'une des places fortes des soldats de la XX^e légion. On dit, en effet, qu'au moment où saint Pol y installe son évêché, en 530, elle s'appelle *Castel Legio*, avant de devenir *Kastell-Paol*. Mais, si l'on remplace le mot *Kastell* par celui de *Caer*, qui signifie à cette époque "ville fortifiée", on obtient *Cair Legion*, qui correspond exactement au nom breton de la ville de Déva, Chester, à savoir *Cair Legion*. Sa situation maritime, face à l'île de Bretagne, peut le laisser suggérer.

D'autre part, il est curieux de constater que, si l'on tient compte des éléments essentiels du nom propre de cette légion, on peut constater ceci :

- le nom de *Leon* n'est que la flexion du terme *Legion* ;
- le nom de *Cornouaille* n'est que la reprise du nom du personnel de cette légion, à savoir les *Cornovii* ;
- le nom de *Trégor* peut être bâti sur une racine celtique *trig-*, signifiant "victorieux", correspondant ainsi au latin *Victrix*, épithète de cette légion (bret. *trec'h*, "victoire").

Quand on sait que les deux premiers sont liés au pays de Chester, que les deux seconds sont liés en Cornouaille britannique (*Cornwall*) et qu'enfin ils sont liés tous les trois en Armorique, on ne peut, en tout état de cause, qu'en être surpris, même si ceci demande à être étudié plus profondément.

Secteur de Chester	Legion	Victrix	Cornovii
Cornwall	(Leones)	Tricurii	Cornovii
Armorique	Leon	Trégor	Cornouaille

L'autre cas intéressant est celui du Huelgoat, qui mérite bien qu'on s'y arrête. Huelgoat est peut-être plus riche encore qu'on le croit habituellement, en ce qui concerne l'histoire de la Bretagne armoricaine.

Il y a tout d'abord ce fameux et énigmatique *camp d'Artus*, qui a fait l'objet de tant de recherches. Par sa grandeur, par sa capacité, par l'aspect de son mur d'enclos, ce 'camp' peut très bien correspondre à l'image que l'on se fait d'une ancienne 'capitale' gaULOISE. Je suis pour ma part convaincu qu'il s'agit de l'ancienne capitale des Ossismes.

Cette appellation de *camp d'Artus* n'est peut-être pas aussi fantaisiste qu'on a bien voulu le dire. Car, comme l'a très bien démontré Guyonvarc'h, le nom d'Arthur, ou Artus, ne désigne pas nécessairement un nom de personne, mais plutôt une fonction officielle. Si l'on considère que l'Ours (*Artos*) était le symbole royal des Celtes, on peut sans risque dire que Arthur signifie "le roi". Et, lorsqu'on dit le 'camp d'Arthur', cela veut simplement dire le 'camp du roi'. Mais, compte tenu des proportions de ce camp, comme nous venons de le voir, il s'agit plutôt de la 'ville du roi', c'est-à-dire la 'capitale'.

En soi, l'appellation 'roi Arthur' n'est qu'un pléonasmе, puisque les deux mots qui le composent veulent dire exactement la même chose, l'un en latin, l'autre en celtique. Les exemples sont d'ailleurs fréquents dans le domaine celtique de l'empire romain (Menez-Bré, Mont-Bar...).

Que le nom de la fonction ait pu être porté par des personnes, cela ne crée aucune opposition à notre analyse. Après tout, il n'est pas rare de trouver des noms de famille en Le Roy, dans notre pays qui n'est plus un royaume, ou en Limpalaer, alors que nous ne sommes pas un empire. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que peu de Le Marrec savent que leur nom signifie "chevalier". Ce n'est qu'un exemple. Ceci est bien la preuve que c'est à son origine qu'il faut chercher le symbole et la signification d'un nom.

Le nom même de Huelgoat est tout à fait significatif, si l'on considère qu'il veut dire "le bois de Judicael". Ce nom était porté par bien des princes bretons, du haut moyen âge. Mais le plus curieux de cette analyse est l'analogie entre ce nom de Huelgoat et celui donné par Geoffroy de Monmouth concernant un ancien nom de la ville d'Exeter, capitale de la Domnonée insulaire: *Kaerpenhuelgoat*. L'explication se trouve probablement dans les généalogies des familles princières.

Et, enfin, comment expliquer la présence non loin du site de Huelgoat de la forêt et de la chapelle de Saint-Ambroise? Quel est donc ce saint? S'agit-il de saint Ambroise, évêque de Milan? Mais alors pourquoi n'aurait-il pas d'autres lieux de culte en Bretagne? Mon sentiment est qu'il ne s'agit pas de saint Ambroise de Milan, mais d'un autre personnage illustre de l'histoire des Bretons: *Ambrosius Aurelianus*, Ambroise Aurèle, dit encore *Emrys Gwledig* par les Bretons, et qui est connu pour avoir été un farouche défenseur de la cause nationaliste bretonne face au problème des Anglo-Saxons. Fleuriot lui-même a fini par aboutir au sentiment que cet Ambrosius n'était autre que *Riothamus*, à tel point qu'il le nomme lui-même *Ambrosius Aurelianus Riothamus*, c'est-à-dire "Am-

broise Aurèle le Grand Roi". Ainsi, grâce au site du Huelgoat, le cycle s'en trouve complété. Car, en étant le 'grand roi', Ambroise a donc été à une certaine époque 'Arthur' (roi) des Bretons. Il est logique qu'il soit vénéré dans la capitale des Bretons, en Armorique.

Par la même occasion, la présence de cette ville royale, occupée par les Bretons, donne alors à l'Aulne une fonction qui ne lui apparaissait guère auparavant, celle d'avoir été la limite du royaume breton d'Armorique.

Le premier roi de Bretagne armoricaine.

Je rejoins tout à fait le sentiment de Fleuriot sur cette question. Il n'y a pas lieu de rejeter d'office le nom de Conan Meriadec, sous prétexte qu'il a été donné par Geoffroy de Monmouth. Il me semble, en vérité, qu'il s'agit là d'une mauvaise querelle faite à partir des considérations socio-politiques vis-à-vis de la famille de Rohan, qui prétend être issue de Conan lui-même. Je pense que cette étude est à reprendre de fond en comble, en effaçant tout ce qui pu être dit depuis deux siècles.

Ce qui me fait penser à l'objectivité et à la réalité du personnage, est qu'il est également cité dans *le Songe de Maxime*, comme étant le petit-fils de Caradec, le fils d'Eudaf, le frère d'Adeon et le beau-frère de Maxime, par le mariage de celui-ci avec sa sœur, Elen.

Le texte dit aussi qu'Adeon préféra rentrer en Ile de Bretagne, mais que Conan resta en Armorique. Il me semble que l'on ne peut être plus clair et il n'y a pas de raison d'accepter le principe de la filiation d'Eudaf, si on en excepte Conan.

La première partie du nom de Conan Meriadec est tout à fait révélatrice. Il s'agit à mon avis d'un épithète, ou d'une fonction.

En effet, il suffit de le comparer à celui de *Gwledig*, attribué à Maxime. Si on décompose ce dernier, on obtient *gwlad*, breton moderne *glad*, qui signifie "pays ; nation", d'une part, et *-ig*, qui est une terminaison accusative à valeur emphatique. L'ensemble signifie "chef du pays" ou "chef de la nation".

Conan provient lui-même d'une racine celtique, présente en vieux-breton et en moyen-gallois : *cun*, signifiant "seigneur, chef".

A qui donc Maxime, empereur, aurait-il confié l'autorité du royaume breton créé en Armorique, sinon au chef de la tribu bretonne en question, à savoir Conan, fils d'Eudaf (Kynan ap Eudaf) et de surcroît son beau-frère.

Je pense que Conan Meriadec, Kynan ap Eudaf, a bien été le premier roi de la Bretagne armoricaine.

Les toponymes en Conan ne manquent pas chez nous. Qu'il me soit permis de faire remarquer que le premier toponyme de commune situé à l'ouest de l'ancien *fundus* du Vieux-Bourg, c'est-à-dire au point de départ du territoire breton, est précisément celui de Saint-Connan. Curieuse coïncidence, pour le moins.

Evolution des rapports entre les Bretons et les Armoricaïns.

Le moins que l'on puisse en penser est que l'arrivée des Bretons a dû jeter quelque trouble chez les Ossismes, qui se sont vu dépouiller d'une partie importante de leur territoire. Quelle a pu être l'attitude de ces derniers à l'égard des nouveaux arrivants ? Il n'est guère facile de le savoir, bien entendu. Cela demanderait à être approfondi. Il faut dire que les graves événements qui se sont déroulés en Italie et à Rome, au début du cinquième siècle, ont quelque peu éclipsé l'histoire du reste du monde occidental à cette époque.

Mais les Bretons d'Armorique se sont-ils sentis concernés par l'abandon de la Grande-Bretagne par les Romains, à partir de 410. Je pense que Conan a dû se sentir plus solidaire de sa famille insulaire que l'autorité romaine du continent. Certains écrits nous laissent à penser que la situation a dû être assez troublée à cette époque. Il faut reconnaître que la situation politique des Bretons d'Armorique était forcément pour le moins ambiguë ¹.

Quoi qu'il en soit, le processus d'établissement de l'hégémonie bretonne sur l'ensemble du territoire des Ossismes semble évident, surtout à partir du cinquième siècle. Ceci se reflète dans un passage des romans de la Table ronde, intitulé la *Bataille de Carohaise*. Si on observe bien les textes, il apparaît que les Bretons sont dans la ville de Carohaise (Carhaix) et que les Gaulois, avec le soutien des Romains et des Allemands, cherchent à les en déloger. Arthur est, bien entendu, de la partie. Peut-être s'agit-il d'Ambroise Aurèle, qui sait ? Une date figure dans le texte : un

1.- Cf. Zosime.

mardi 30 avril, sans indication d'année. On obtient l'année par recouplement avec l'un des chapitres précédents, celui qui parle de Jules César. Il ne peut, bien entendu, être question du Jules César, le fameux conquérant des Gaules. Il s'agit, en fait, de Flavius Julius Nepos, empereur d'occident, en 474 et 475. Etant empereur, il était bien entendu 'auguste' et 'césar', d'où son identification sous le nom de Julius Cesar, Julius (le) César. On remarquera qu'il a été le seul empereur de cette époque à se prénommer Julius. De plus, il se trouve qu'en 474, le 30 avril tombait effectivement un mardi. On peut donc placer cette 'bataille de Carohaise' le mardi 30 avril 474. Ceci reste conjectural, bien entendu, mais on peut estimer qu'avant 476, date de la disparition définitive d'un empereur en Occident, le Poher était aux mains des Bretons.

La dernière partie de la cité des Ossismes, à savoir le pays de Quimper, a été rattaché à l'évidence par des moyens diplomatiques, et surtout par les interventions de saint Corentin et de saint Gwenolé auprès du roi Gradlon. Ce lui-ci, païen, ivrogne, et impuissant à faire face aux exigences de ses barons et de sa propre fille, finira par accepter les conseils des deux missionnaires bretons et à se convertir au christianisme. L'extension matérialisée sur une carte du culte de saint Gwenolé est tout à fait explicite de l'hommage que lui ont rendu les habitants de cette partie de la cité des Ossismes. On place traditionnellement la fondation de l'abbaye de saint Gwenolé, à Landévennec, vers 485.

La réunion de l'ensemble de l'ancien territoire des Ossismes semble être opérée vers les années 490. Ceci permet à Fleuriot de dire qu'en 497, "les Bretons se voyaient reconnaître un territoire accru de la cité des *Curiosolites*". Et pour cause, il était préférable à

Clovis de trouver un arrangement avec les Bretons, qui avaient montré leur détermination sur ce secteur, plutôt que de les affronter.

L'étape suivante était Vannes. Celle-ci tomba aux mains des Bretons en 579. Rennes et Nantes le seront vers 850. La Bretagne armoricaine avait atteint ses limites historiques.

TABLES ET DOCUMENTS

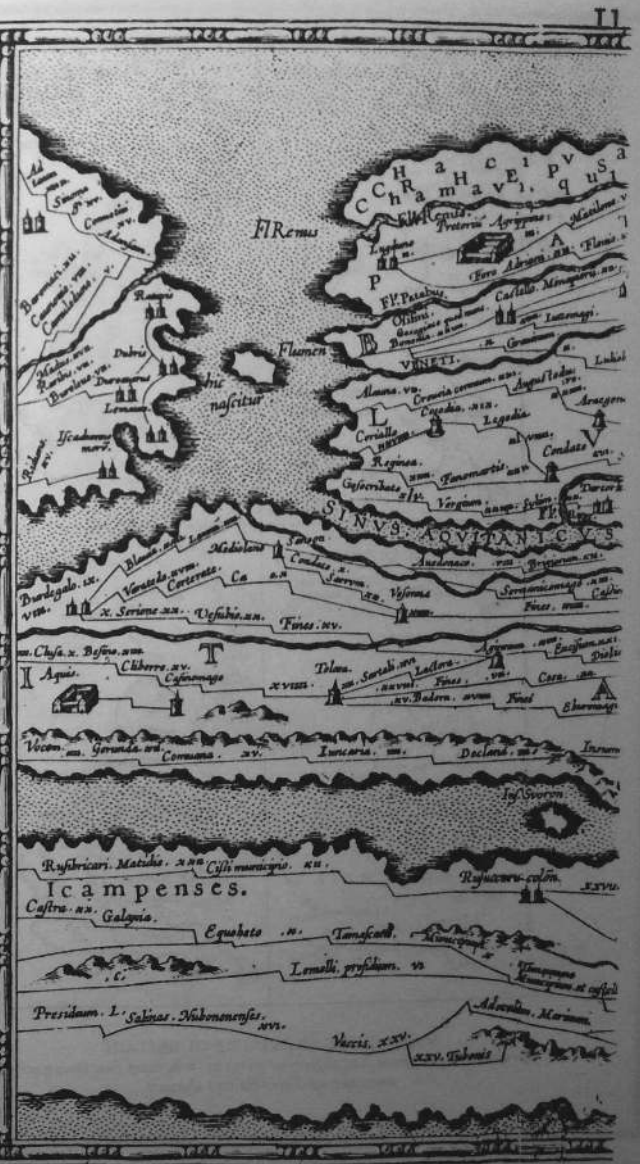
- T 1 Extrait de la *Tabula Peutingeria*
L'Armorique est indiquée au-dessus du *Sinus Aquitanicus* ; la Grande-Bretagne est partiellement représentée en haut à gauche.
- T 2 L'île de Bretagne à l'époque de l'empire romain
- T 3 Les légions de Bretagne
- T 4 L'Armorique romaine
- T 5 Repérage du Mons Jovis et de la source du Leff :
- ✱ lieux-dits en kêr
- + lieux-dits en ville
- T 6 Repérage du sud du Goëlle
- T 7 Le nœud routier d'Hillion
- T 8 La Forville, en Hillion
- T 9 Le premier royaume breton d'Armorique (en blanc) (384-387)
- T 10 a - b - c - d
Evolution du royaume breton
- T 11 Géométrie de la baie de Saint-Brieuc

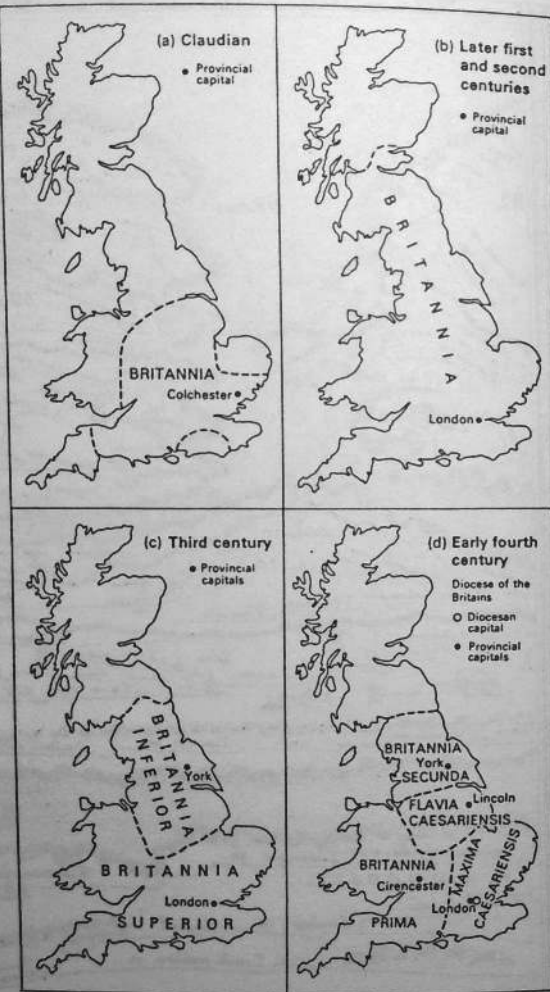
IA
ECA

VIRI

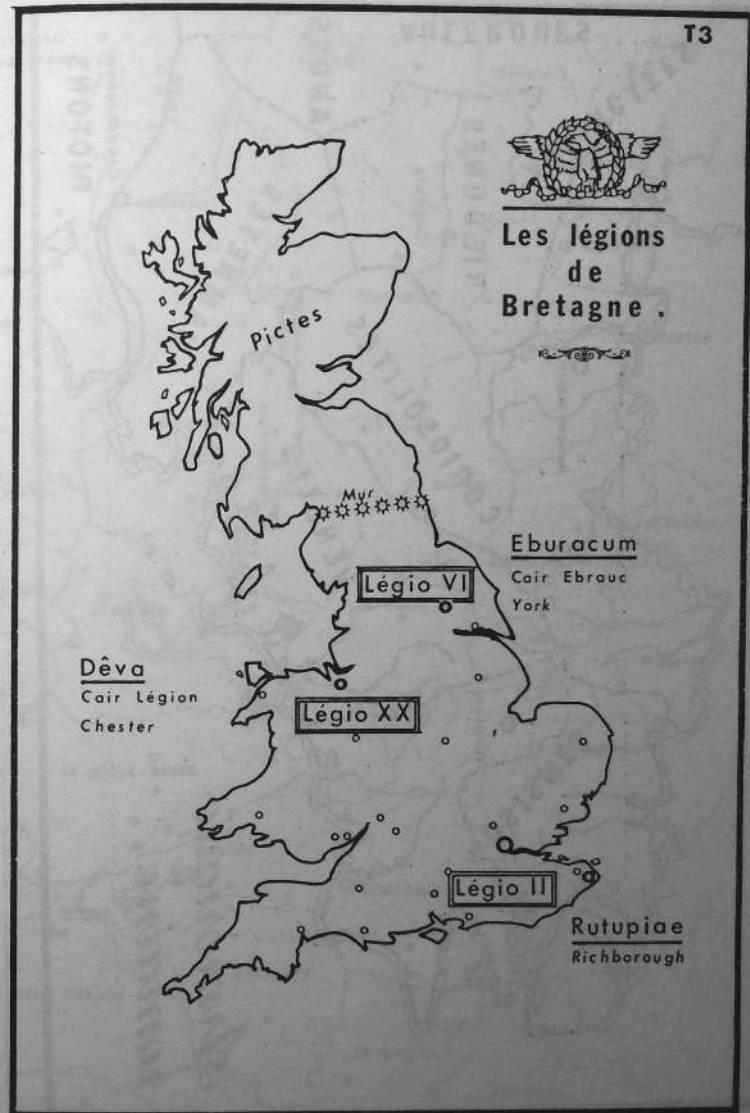
O
RO

ttimus,
u, nuper
â curâ
te redit.
S meâ
iuatam
pratum
mumus.
KCVIII.



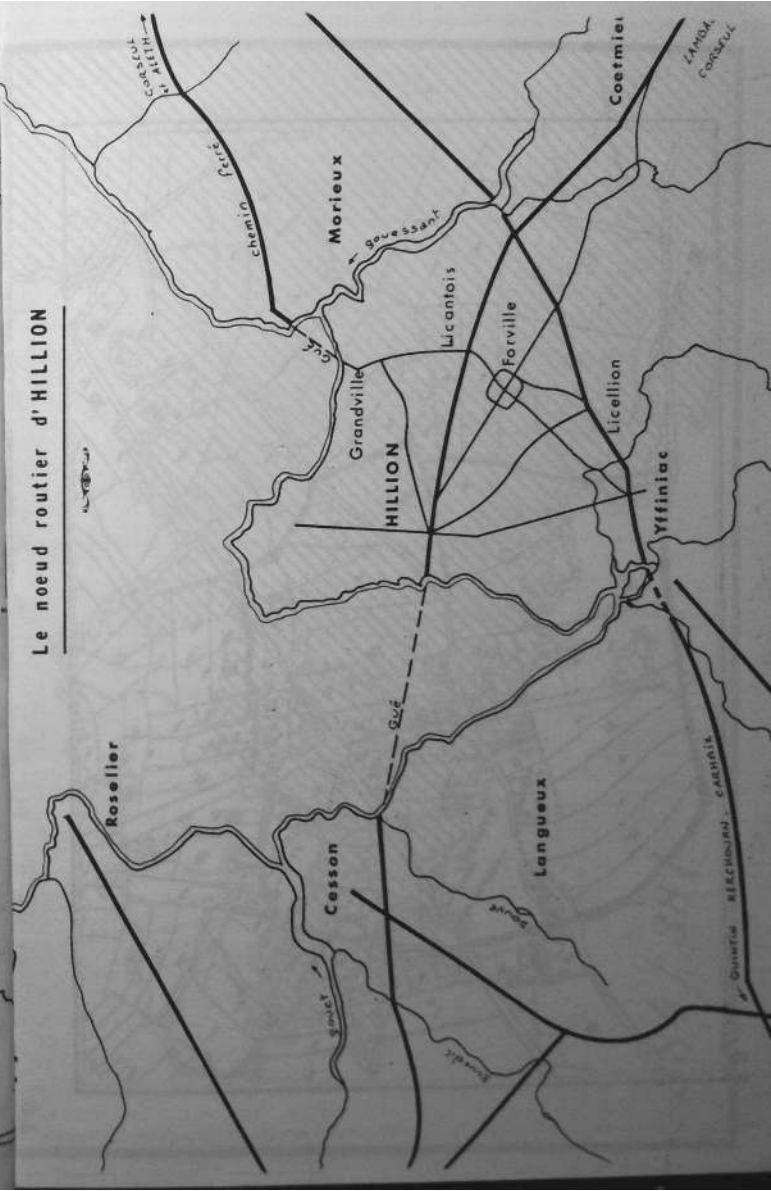


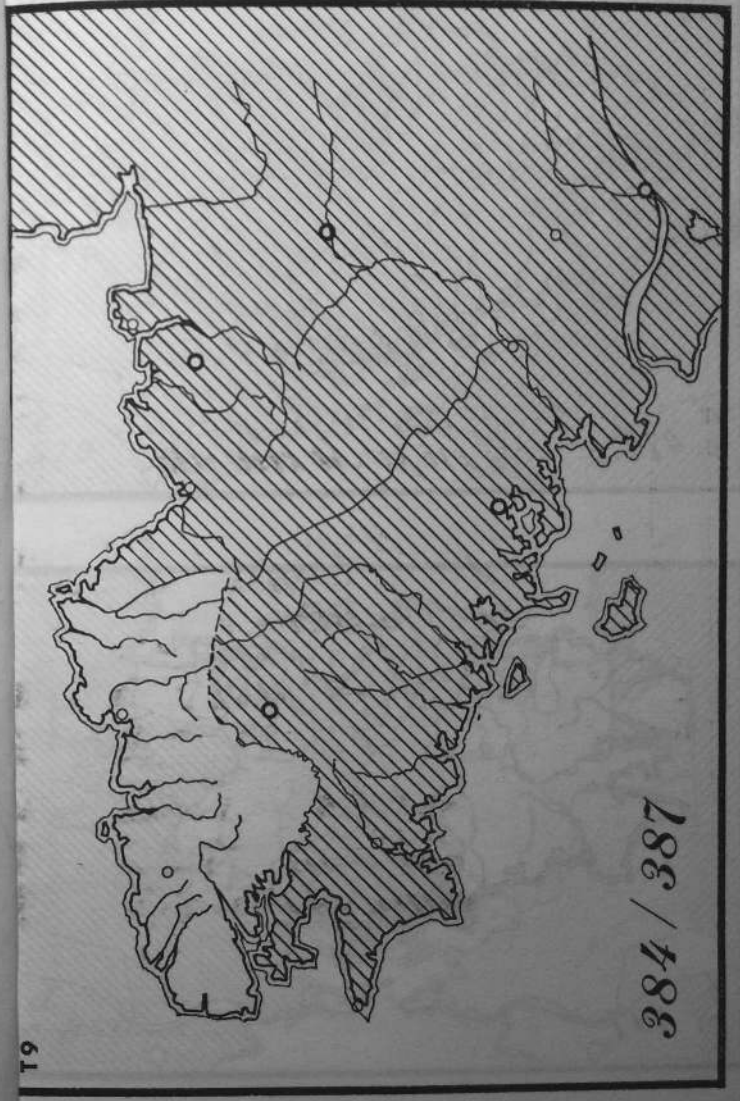
MAP VII. THE PROVINCES OF BRITAIN
(probable arrangement at different periods: n.b. later fourth-century province of Valentia not shown)





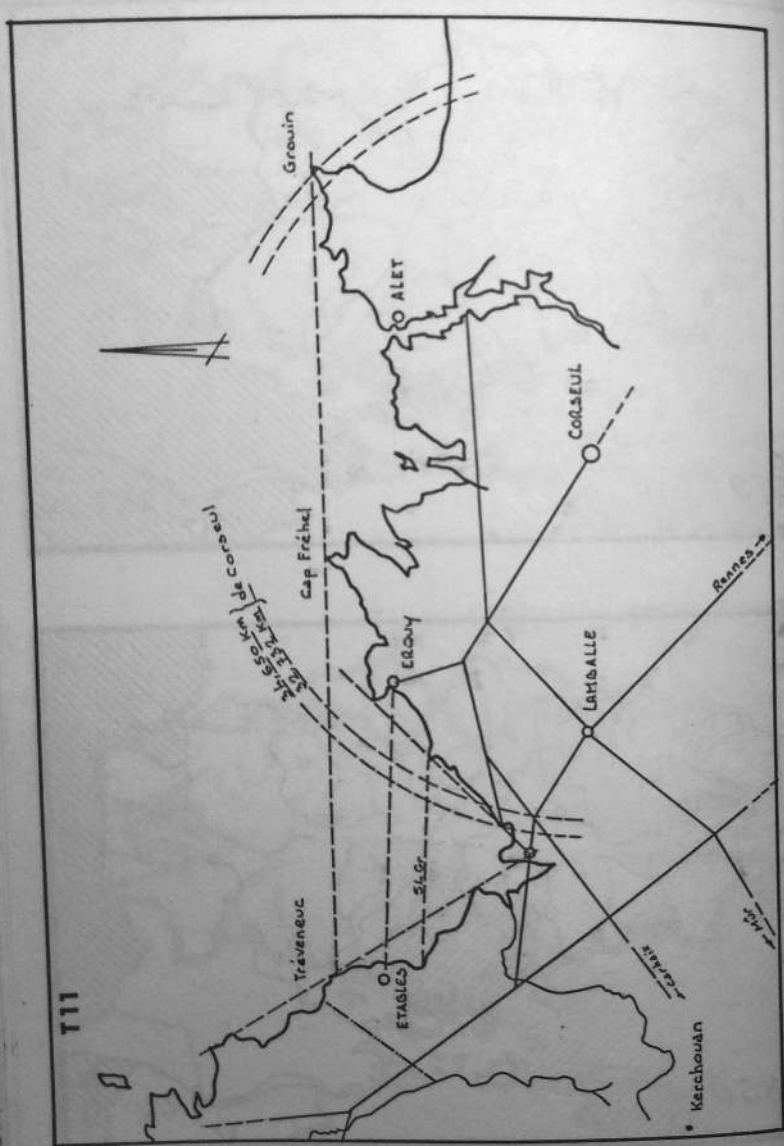
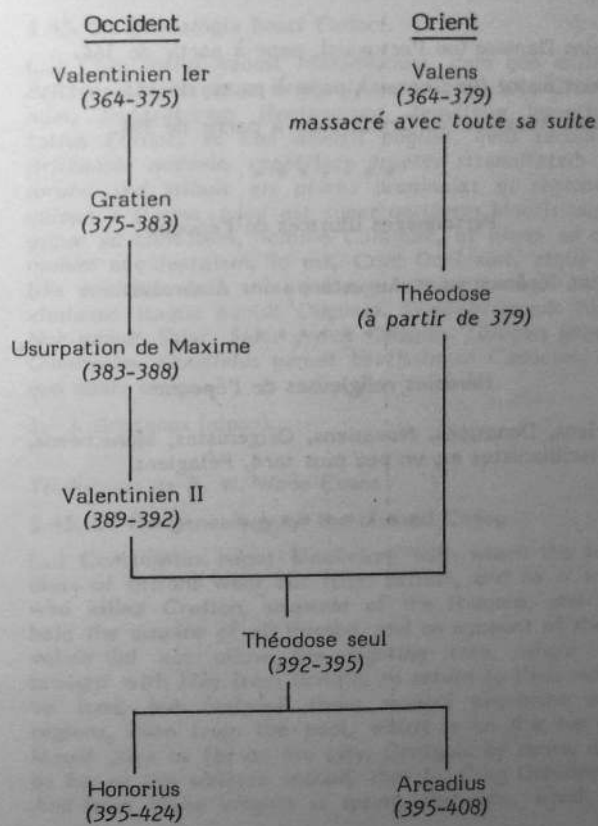
T 6



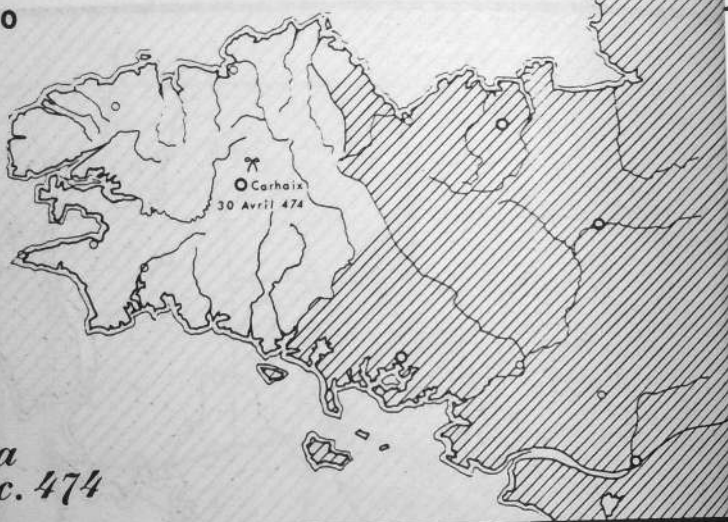


384 / 387

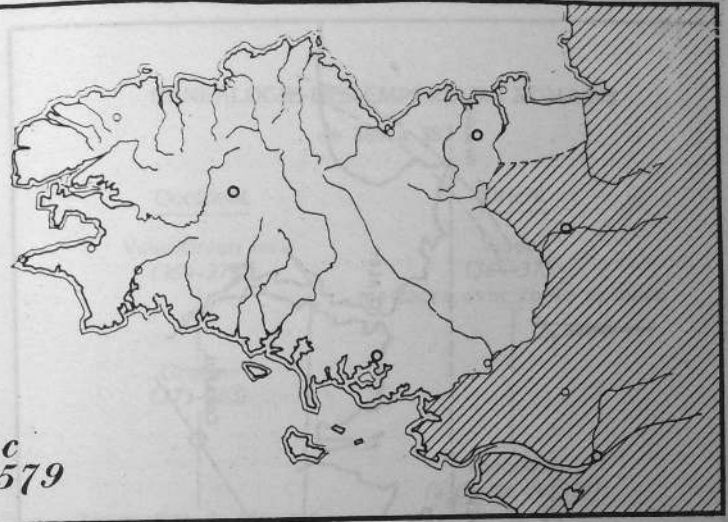
GENEALOGIE DES EMPEREURS ROMAINS
de 364 à 395



T10



a
c. 474



c
579



b
c. 497



d
c. 850

Papes en fonction à l'époque de notre étude

Saint Damase (un Portugais), pape à partir de 366.

Saint Sirice (un Romain), pape à partir de 385.

Saint Anastase (un Grec), pape à partir de 398.

* * * * *

Personnages illustres de l'époque

saint Jérôme ; saint Augustin ; saint Ambroise.

* * * * *

Hérésies religieuses de l'époque

Ariens, Donatiens, Novatiens, Origénistes, Manichéens, Priscillianistes et, un peu plus tard, Pélagiens.

* * * * *

Extrait de la Vita sancti Cadoci,
texte latin écrit en Galles vers 1100

§ 45. De genealogia beati Cadoci.

(...) *Constantius genuit Maximianum, cum quo milites Brittonum exierunt a Britannia, et occidit ipse Gratianum, imperatorem Romanorum, tenuitque imperium totius Europe, et non dimisit pugiles, quos secum a Britannia adduxit, repatriare propter strenuitatem illorum, sed tribuit eis plures prouincias et regiones, quippe a stagno, quod est super uerticem Montis Iouis, usque ad ciuitatem, nomine Cantguic, et usque ad cumulum occidentalem, id est, Crug Ochideint, atque ex illis equitibus orta est gens, que uocatur Lettau¹. Maximianus itaque genuit Ouguein. Ouguein genuit Nor. Nor genuit Solor. Solor genuit Gliuguis. Gliuguis genuit Gundleium. Gundleius genuit beatissimum Cadocum, de quo nobis sermo.*

1.— *i. Brittones (glose).*

Traduction de A. W. Wade-Evans :

§ 45. Of the genealogy of the blessed Cadog.

(...) *Constantius begat Maximian, with whom the soldiers of Britons went out from Britain, and he it was who killed Gratian, emperor of the Romans, and he held the empire of all Europe, and on account of their valour did not allow the fighting men, whom he brought with him from Britain, to return to their native land, but assigned them several provinces and regions, even from the pool, which is on the top of Mount Jove as far as the city, Cantguic by name, and as far as the western mound, that is, Crug Ochideint. And from those knights is sprung the race, which is*

called Llydaw (to wit, the Bretons). And so Maximian begat Owain, Owain begat Nor, Nor begat Solor, Solor begat Glywys, Glywys begat Gwynllyw, Gwynllyw begat the most blessed Cadog, of whom we are speaking.

Vitae sanctorum Britanniae et genealogiae,
(Cardiff, University of Wales Press board, 1944,
pp. 116-119).

Traduction de père Turiaw :

§ 45. De la généalogie du bienheureux Cado :

Constance engendra Maximien, avec lequel les soldats des Bretons quittèrent la Bretagne. C'est lui qui tua Gratiën, l'empereur des Romains. Il tint l'empire de l'Europe entière. Il ne laissa pas revenir chez eux les combattants qu'il avait amenés de Bretagne avec lui, eu égard à leur bravoure, mais leur attribua plusieurs pays et territoires, soit à partir de la nappe d'eau qui se trouve *super verticem* du Mont Jovis, jusqu'à la cité que l'on appelle Cantguic, et également jusqu'à la butte de l'Occident, qui a nom Cruc Ochideint. De ces chevaliers est sorti la nation qui a nom Lettau [c'est-à-dire les Bretons]. Maximien engendra Owein. Owein engendra Nor. Nor engendra Solor. Solor engendra Glywys. Glywys engendra le très bienheureux Cado, dont nous parlons.

Le chevalier de Fréminville, écrivant en 1837, nous précise :

"Sur les indications données par Ogée, nous voulûmes d'abord aller voir à Binic des vestiges romains que cet ingénieur dit exister tout auprès de ce petit port. Il y désigne principalement un castrum stativum accompagné d'une tour d'observation bâtie sur le haut de la côte voisine. Mais, depuis l'époque où écrivait Ogée, le temps a tout fait disparaître, et nous ne trouvâmes plus la moindre trace ni de la tour ni du camp; nous vîmes seulement, sur le bord du rivage, le pied de quelques bouts de murailles que les habitants du lieu désignent eux-mêmes aujourd'hui sous le nom de bains de César, une tradition ancienne leur ayant fait connaître que ces constructions avaient été faites par les Romains, au temps où ils occupaient la contrée. Ces faibles restes, que le flot submerge lors des grandes marées, ne consistent plus qu'en un pied de muraille au ras du sol et qui s'étend parallèlement à la grève; il est joint, dans une autre direction perpendiculaire, par d'autres pans de murs qui semblaient avoir formé dans l'édifice autant de compartiments ou de chambres particulières. J'ai cru reconnaître, dans l'ensemble de ces débris, quelques rapports, quant au plan, avec la maison thermale découverte par M. Du Maral-lac'h à sa terre du Pérennou, à deux lieues de Quimper.

"Du reste, dans les vestiges dont nous parlons, on reconnaît parfaitement et l'appareil et le ciment usités d'ordinaire par les Romains dans leurs constructions, et il y a tout lieu de croire que celle-ci est tout ce qui reste d'une maison de bains ou therme à l'usage de la garnison qui occupait le camp de Binic, lequel était situé, selon Ogée et les traditions locales, sur la hauteur qui domine la plage.

"On a trouvé quelques médailles, mais nous n'avons pu les voir."

Parlant de Pordic, à la fin du dix-huitième siècle, Ogée nous apporte une précision très importante :

"... On remarque dans cette paroisse un monument très ancien: c'est un camp, que l'on prétend avoir été construit par César; il est situé avantageusement, bien fortifié et de figure triangulaire; à l'un des bouts, on voit encore les vestiges d'une tour, qu'on nomme la Tour de César. Pendant longtemps on y alluma un fanal pour la sûreté de la navigation. Les cultivateurs ont trouvé et trouvent encore parfois des médailles, des pièces d'argent et des armes romaines, dans les ruines de cette place..."

Marteville et Varin, réviseurs d'Ogée, en 1845, apportent des commentaires intéressants, qui vont dans le sens des propos de Fréminville :

"... le camp attribué à César, et que l'on voit sur la butte de Bernen, près de la vallée de Vaumadec..."

"Quant à la tour qui servait de phare, non seulement elle n'existe plus, mais de mémoire d'homme personne ne l'a connue. A droite de la butte de Bernen, sur la pointe de Pordic ou de la Ville-Rouault, sont une batterie et un corps de garde... elle bâta la baie de Saint-Brieuc et protège les mouillages qui conduisent au Légué et à Binic. Au pied de la même butte est une source d'eau minérale..."

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Anonyme : L'église abbatiale de Saint-Jouin-de-Marnes. Envoi de l'abbé Pierre Brousseau, curé de Saint-Jouin-de-Marnes.
- Barbier Pierre : Le Trégor historique et monumental. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1960.
- Bède : A History of the English Church and people. Traduction anglaise de Sherley Price. Penguin Books, 1974.
- Blackett & Wilson : Arthur, King of Glamorgan and Kent. Cardiff, Byrd and Co. Ltd., 1980.
- Boulenger Jacques : Les romans de la Table ronde. Plon, 1941; réédition 1971.
- Bouvier-Ajam Maurice : Les empereurs gaulois. Tallandier, 1984.
- Brekilien Yann : La mythologie celtique. Marabout université, n° 383.
- Chardonnet Joseph : Histoire de Bretagne. Nouvelles éditions latines, 1965.
- Chardonnet Joseph : Le Livre d'or des saints de Bretagne. Rennes, Armor éditeur, 1974.
- Conseil général des Côtes-du-Nord : Bulletin d'information des maires. Communes de l'arrondissement de Saint-Brieuc. 1984.
- Couffon : Recherches sur les églises primitives. Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1945-1946.
- Dauzat A. et Rostaing Ch. : Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France. Paris, Guénégaud, 1978.
- Delamare X. : Le vocabulaire indo-européen. Paris, II-

- brairie d'Amérique et d'Orient, 1984.
- Delmaire Roland: Etude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins (Civitas Morinorum), in Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, tome XVI, Arras, 1976.
- Doble Gilbert H.: The Saints of Cornwall. Vol. 3, 4, 5. Chapitre de Truro, Cornwall, 1964, 1965, 1970.
- Dottin Georges: La langue gauloise. Genève, Slatkine reprints, 1980.
- Ekwall Eilert: The Concise Oxford dictionary of English place-names, Oxford University Press, 1980.
- Ermine Street Guard: envois et documents concernant la XXème légion.
- Even Jean-Claude: voir publications sur première page de garde.
- Fleuriot, Lozac'hmeur et Prat: Récits et poèmes celtiques. Domaine bretonique, VI-XIèmes siècles. Stock + Plus, 1981.
- Fleuriot Léon: Les origines de la Bretagne. Payot, 1982.
- Frotier de La Messelière: De l'âge probable des châteaux de terre, in Mémoires de la Société d'é-mulation des Côtes-du-Nord, tome LXV (1933).
- Frotier de La Messelière: Carte des voies romaines et fortifications des Côtes-du-Nord, 1933.
- Galliou Patrick: L'Armorique romaine; Braspartz, Le bibliophile de Bretagne, 1984.
- Garmonsway G.N.: The Anglo-Saxon Chronicle. London, Everyman's Library, 1984.
- Geffroy Gustave: La Bretagne. Hachette, 1905; réédition par J.P. Gyss, 1981.
- Geoffroy of Monmouth: The History of the Kings of

- Britain. Penguin Books, 1973.
- Giot, Bernier, Fleuriot: Les Premiers Bretons. Châteaulin, éditions Jos, 1982.
- Gourvil Francis: Langue et littérature bretonne. PUF, n° 527.
- Guéguen: Réflexions sur les origines du nom Erquy. Envoi de la mairie d'Erquy.
- Guyot Charles: La légende de la ville d'Ys. Paris, édition d'art Les Heures claires, 1979.
- Histoire et archéologie: Les Romains arrivent... Dossier n° 6, août-septembre 1984.
- Histoire et archéologie: L'armée romaine. Diapositives de la XXème légion reconstituée par l'Ermine Street Guard.
- Homo Léon: Nouvelle histoire romaine. Marabout université, n° 293.
- Joyce P.W.: Irish place-names. Belfast, Appletree Press Ltd., 1984.
- Le Diuzet Alain: Voies romaines dans les Côtes-du-Nord. Essai de synthèse. Supplément au n° 1 de Mouez ar Vro, Saint-Brieuc.
- Le Menn Gwenolé: Choix de prénoms bretons. Saint-Brieuc, PUB, 1971.
- Le Roux & Guyonvarc'h: La Civilisation celtique. Ogam-Rennes, 1979.
- Le Roy Jean: Quand Montreuil était sur mer. Quentovic. Boulogne-sur-Mer, 1979.
- Lot Ferdinand: La Gaule. Marabout université, n° 294.
- Loth Joseph: Vocabulaire vieux-breton. Réédition Slatkine, Genève, 1982.
- Mabinogion: Traduction anglaise de Jeffrey Gantz. Harmondsworth, Penguin Books, 1984.
- Markale Jean: Le Christianisme celtique et ses survivances populaires. Paris, Imago, 1983.

- Markale Jean: *Le Roi Arthur et la civilisation celtique*. Paris, Payot, 1983.
- Mordiern Meven: *Notennou diwar-benn ar Gelted koz, o istor hag o sevenadur*. Skridoù Breizh, Brest, 1944.
- Nennius: *Historia Brittonum*. Traduction anglaise de John Morris. Londres, Phillimore, 1980.
- Ogée: *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne*. Nouvelle édition revue et augmentée par MM. A. Marteville et P. Varin. Rennes, 1845. Réédition Joseph Floc'h, Mayenne, 1979.
- Onions C.T.: *The Oxford dictionary and English etymology*. Oxford University Press, 1979.
- Pacatus: *Panegyrique de Théodose*. Paris, Belles Lettres, 1955.
- Perrot (abbé): *Buhez ar Zent*. Montroulez, 1912.
- Piganiol André: *La chute de l'Empire romain*. Marabout université, n° 379.
- Poisson (abbé H.): *Histoire de Bretagne*. Nouvelles éditions latines, 1965.
- Pseudo-Hygin: *Des fortifications du camp*. Paris, Belles Lettres, 1979.
- Ringgren & Ström: *Les religions du monde*. Paris, Payot, 1966.
- Rivet & Smith: *The place-names of Roman Britain*. London, Batsford, 1982.
- Salway Peter: *Roman Britain*. Oxford University Press, 1984.
- Tanguy Bernard: *Les noms de lieux bretons*. Toponymie descriptive. Studi, n° 3, C.R.D.P., Rennes, 1975.

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	5
L'empire romain du quatrième siècle	9
- La Bretagne	10
- La Gaule	13
- L'Armorique	15
L'épopée de Magnus Maximus	17
L'énigme à propos de la destinée des légions bretonnes de Maxime	20
<i>Historia Brittonum</i> de Nennius	24
- traduction anglaise de J. Morris	25
- traduction française de L. Fleuriot	26
- traduction française de J.C. Even	27
Quels étaient les soldats bretons de Maxime ...	29
- La <i>Notitia Dignitatum</i>	29
- La <i>Guerre des Goths</i> de Claudien	30
- Le <i>Songe de Maxime</i>	33
- Identification des soldats bretons de Maxime	34
Réfutation de la thèse de Léon Fleuriot	36
Analyse spaciale des indications géographiques	41
Cruc Ochidient	41
Recherches du Mont Jovis et de Cant Guic	44
Mont Jovis	51
- Repérage géographique	51
- Etude comparée des noms de Jouan et Jovis	53

- Cant Guic	61
- Le cas d'Hillion	61
- Le cas d'Etables-sur-Mer	65
- La véritable "cité" mentionnée par Nennius ..	71
La véritable limite	83
L'étang du Mont Jovis	83
Conclusion	89
Epilogue	93
Amnistie de Théodose	93
L'organisation du nouveau territoire	93
Le premier roi de la Bretagne armoricaine	97
Evolution des rapports entre les Bretons et les Armoricains	99
Tables et documents	103
Généalogie des empereurs romains	117
Papes - personnages illustres - hérésies à l'é- poque de notre étude	118
Extrait de la <i>Vita Cadoci</i>	119
- <i>texte latin</i>	119
- <i>traduction anglaise de A.W. Wade-Evans</i>	119
- <i>traduction française de père Turiaw</i>	120
Binic, par le chevalier de Fréminville	121
Pordic, par Ogée et ses réviseurs	122
Bibliographie sommaire	123

ADDENDUM

LA DUALITE CORNOUAILLE / CORNOVII EN BRETAGNE ARMORICAINE

Depuis la composition et la publication du premier tirage de cette étude, il m'est apparu, à la lumière de la délimitation du premier royaume breton d'Armorique et d'une discussion dans la revue *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* à propos de *Cornouaille* et *Cornouailles*, qu'il y a lieu de dissocier les deux appellations *Cornouaille* et *Cornovii*. Il s'avère, en effet, qu'il y a là une confusion entre deux noms d'origine et de désignation différentes.

a) La *Cornouaille* armoricaine - ainsi que l'a fait apparaître la présente étude - correspond à ce qu'il est resté d'armoricain de l'ancienne cité des Ossimes: pays de Quimper et pays de Carhaix. Mais le mot *Cornouaille*, en lui-même, n'était pas à l'origine un nom de pays. C'était seulement une appellation géographique désignant le nord-ouest de la Gaule, que l'on pourrait encore écrire, en s'appuyant sur le breton: **Korn(og)-Galia*, et que l'on retrouve dans le terme *Cornogalia* = *Cornouaille*.

Cette désignation ne s'appliquait pas nécessairement de façon restreinte à l'actuelle *Cornouaille*, mais pouvait très bien s'appliquer à la plus grande partie de l'Armorique, aussi bien qu'à la côte atlantique de l'Aquitaine.

La cité des Ossimes s'étant trouvée démembrée, à partir de 384-387, du fait de l'implantation des Bretons, il manquait donc un nom pour désigner la partie gallo-romaine restante. Or celui de *Cornogalia* conve-

nait, aussi bien pour la désignation qui pouvait en être faite par les Bretons que celle qui pouvait l'être par les Gaulois. C'est donc lui qui fut choisi, et c'est ainsi que, de désignation d'orientation géographique, *Cornogalia* devint un nom de pays, de façon restrictive.

b) Les *Cornovii* du Cheshire ont constitué, comme nous l'avons vu, le noyau dur des troupes bretonnes de Maxime. Leur nom a déjà été étudié dans la plaquette *Grande-Bretagne celtique*. Il dérive d'un théonyme **Kron-*, désigné en grec sous la forme *Kronos*, divinité archaïque issue du Ciel et de la terre. Il a servi d'ethnonyme aux peuples celtiques de la première génération en Grande-Bretagne — *Cornovii*, *Caereni*, *Carnonacae*, *Creones* —, dont le point commun est le thème consonantique *KRN*. On trouve des *Cornovii* au nord de l'Ecosse et dans le Cheshire. Quoique discutée, la présence d'un peuple /*Kornov*/ en Cornwall, antérieur aux *Dumnonii*, semble de plus en plus acceptée par les chercheurs britanniques, et ceci à partir d'un nom en vieux-saxon *cern-wealas* (*cern* = *Kernev*; *wealas* = *Welch* = Bretons, par assimilation du nom des tribus belges au sud de l'île de Bretagne).

c) Conclusion. Il y a eu confusion, dans la suite de l'Histoire, quand les Bretons d'Armorique ont réuni sous leur autorité l'ancienne cité des Ossismes, entre l'ethnonyme *Cornovii* et le nom de pays *Cornogalia*, tous deux s'interprétant plus tard par *Kernev*, par assimilation probable vis-à-vis de la Cornouailles britannique (*Kernyw*).

L'exemple du toponyme Plouguerneau (*Plou-Kernev*), en Léon, est tout à fait révélateur de cette confusion, puisque certains y voient encore 'le plou du coin — de la Gaule', alors que rien ne s'oppose à un ethnonyme ou anthroponyme *Kernev* / *Cornov*, puisque Plouguerneau se trouve en plein dans le territoire octroyé par Maxime à ses soldats bretons *Cornovii* du

Cheshire.

Le tableau de la page 95 est donc à lire comme suit :

Secteur de Chester	Legion	Victrix	Cornovii
Cornwall	(Leones)	Tricurius	Cerniu-
Armorique	Leon	Trégor	Kernev

Lannion, le 14.02.1987.

F. 9000
R.



Copie 22 Pédernee